



Assemblée générale

PROVISOIRE 521

A/42/PV.43  
27 octobre 1987

FRANCAIS

---

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 43e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 20 octobre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)  
puis : M. SALAH (Jordanie)  
(Vice-Président)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14] (suite)

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence
- b) Projet de résolution

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE :

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/42/458 et Corr.1);
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/42/L.6)

M. PAWLAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis de dire combien ma délégation est reconnaissante à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour son introduction lucide du rapport de l'Agence pour l'année 1986 (A/42/458) et pour la façon extrêmement instructive dont il a parlé des principales activités de l'Agence pendant cette période.

Le trentième anniversaire de l'Agence en tant qu'organisation autonome a coïncidé avec un événement de la plus haute importance pour elle-même et pour la communauté internationale. Nous espérons sincèrement que l'accord de principe conclu à Washington en septembre dernier entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et visant l'élaboration d'un traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée est le début - mais un début ô combien important - d'un nouveau chapitre de l'histoire de l'énergie nucléaire.

M. Pawlak (Pologne)

Devant les nombreux efforts que la communauté internationale a entrepris jusqu'à présent pour éliminer l'ultime danger pour la race humaine, à savoir l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire, la Pologne n'est pas restée indifférente. Ayant connu les horreurs de la guerre, la Pologne s'est toujours efforcée d'assurer l'élimination complète de ce fléau de la vie humaine. Il y a deux semaines, le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Marian Orzechowski, nous a rappelé qu'il y a 30 ans, juste après la création de l'Agence, le Ministre Adam Rapacki avait présenté son plan pour éliminer les armes nucléaires de l'Europe centrale et créer à la place, une zone dénucléarisée.

A l'époque, la proposition n'avait pas été acceptée par tous ceux à qui elle avait été présentée, mais l'idée s'était propagée à travers le monde. Des zones dénucléarisées ont été créées dans différentes régions. D'autres sont prévues, comme en témoigne l'ordre du jour de la présente session. Puis-je ajouter qu'au printemps le Président du Conseil d'Etat de la Pologne, Wojciech Jaruzelski, a présenté une nouvelle initiative qui vise à assurer à l'Europe centrale et, en même temps, à l'ensemble du continent européen un avenir pacifique, à l'abri du danger, et particulièrement du danger nucléaire. Les détails de cette initiative, qui vise à réduire les armements et à accroître la confiance, figurent dans le document A/42/413. La Pologne est également convaincue que l'expérience de vérification acquise par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pourrait être utile s'agissant des accords sur le désarmement.

L'année 1986, que nous passons maintenant en revue, a également montré le danger de l'énergie nucléaire, même à des fins pacifiques, lorsqu'elle échappe au contrôle humain. Mais, en même temps, nous avons vu l'importance du rôle de l'Agence et son efficacité pour relever des défis imprévus. L'Agence est également devenue une tribune de coopération internationale efficace à la suite de l'accident du réacteur nucléaire de Tchernobyl. La Pologne note avec satisfaction que les deux Conventions internationales sur la sûreté nucléaire, qui portent, respectivement, sur la notification rapide des accidents nucléaires et sur l'assistance d'urgence, sont entrées en vigueur et sont maintenant ratifiées par un nombre croissant d'Etats.

En même temps, nous sommes d'avis que, du fait que le régime créé par ces deux Conventions se réfère seulement au droit civil de chaque Etat et ne peut, en tant que tel, être considéré comme un instrument juridique régissant la responsabilité

M. Pawlak (Pologne)

internationale, une convention sur une telle responsabilité des Etats devrait faire rapidement l'objet d'un accord. Nous croyons que la participation active de l'Agence à la solution de la question de la responsabilité des dommages nucléaires représenterait une nouvelle étape importante pour garantir la sûreté nucléaire.

Permettez-moi également de dire que la Conférence des Nations Unies sur la promotion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui s'est tenue à Genève cette année, a également confirmé le rôle important que l'AIEA joue et a encore à jouer dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En même temps, l'AIEA joue un rôle de pionnier dans le système de non-prolifération des armes nucléaires. Je saisis cette occasion pour rappeler la position de la Pologne sur la nécessité d'universaliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de perfectionner les sauvegardes de l'AIEA dans l'intérêt de tous les Etats.

A la page 12 de son rapport annuel pour 1986 (A/42/458, annexe), l'Agence fait ressortir les préoccupations des Nations Unies à l'égard des capacités nucléaires croissantes des Etats qui refusent d'être parties au TNP. La Pologne partage entièrement ces préoccupations et elle est convaincue de la nécessité absolue de placer les activités nucléaires de ces Etats sous les sauvegardes de l'Agence.

Dans le message qu'il a adressé à la Conférence générale de l'AIEA en septembre dernier, le Premier Ministre de la Pologne, Zbigniew Messner, a déclaré :  
"au cours de ses 30 années de fonctionnement, l'AIEA a grandement favorisé la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie de l'atome, apportant ainsi une contribution importante à la cause du renforcement et de la sauvegarde des fondements de la sécurité internationale et du développement pacifique de l'humanité."

La Pologne fait partie des pays qui n'ont commencé que récemment à édifier leur système d'énergie nucléaire. Ce faisant, nous n'avons pas été guidés seulement par des calculs économiques : nous avons tenu compte du fait que les centrales nucléaires représentent une menace moins grande pour la population et l'environnement naturel que celles qui utilisent des combustibles fossiles. Le fait qu'il n'y a pas vraiment d'autre option est également important. Le rapport de l'Agence note que :

M. Pawlak (Pologne)

"La puissance nucléaire installée totale dans le monde a augmenté de près de 8,9 % en 1986"

et que les

"centrales nucléaires ont assuré plus de 15 % de la production d'électricité dans le monde en 1986." (A/42/458, annexe, p. 7)

Cela démontre clairement que la tendance mondiale vers les centrales nucléaires va croissante.

Nous appuyons également les efforts constants et louables de l'AIEA pour améliorer l'efficacité du système de sauvegardes grâce à la mise au point de nouvelles approches qui permettent de suivre le rythme de l'évolution du dispositif du cycle du combustible.

Reconnaissant le rôle important de l'AIEA, la Pologne a toujours participé aux activités de l'Agence et, malgré ses difficultés économiques, cherche à s'acquitter de ses obligations. Nous sommes également prêts à intensifier notre participation à ces activités, notamment, premièrement, en accueillant en Pologne des réunions, des cours de formation, des séminaires, etc; deuxièmement, en augmentant notre participation aux projets sur le terrain tant régionaux qu'interrégionaux de l'Agence; troisièmement, en augmentant le nombre d'experts polonais affectés à la solution des problèmes les plus urgents des pays en développement; quatrièmement, en intensifiant la formation dans le cadre des bourses de l'AIEA; et, cinquièmement, en partageant avec les pays en développement notre expérience et l'équipement technique s'agissant de la mesure du degré de contamination de l'environnement, des matériaux et des produits, y compris des produits alimentaires.

En conclusion, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous assurer et d'assurer le Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, que la Pologne, comme par le passé, n'épargnera aucun effort pour contribuer aux travaux très efficaces de l'AIEA pour un monde meilleur et plus sûr.

M. JØNCK (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Prenant la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport annuel sur les travaux de l'Agence pour 1986.

Nous désirons réaffirmer notre plein appui aux objectifs de l'AIEA : encourager et faciliter la coopération internationale dans l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la paix, la santé et la prospérité du monde entier et prévenir la prolifération nucléaire.

Nous voudrions dire à quel point nous apprécions le travail qui a été fait pour promouvoir une utilisation sûre de l'énergie nucléaire dans certains domaines qui présentent un intérêt particulier pour les membres de la Communauté. Pour commencer, nous réaffirmons notre appui aux activités de l'AIEA dans le cadre du programme d'assistance technique. Nous sommes au nombre des principaux contributeurs au fonds d'assistance et de coopération techniques de l'Agence, et nous avons toujours eu pour politique de maintenir cette position en dépit de problèmes budgétaires internes.

Par ailleurs nous sommes reconnaissants à l'Agence de la contribution précieuse qu'elle apporte aux activités de recherche nucléaires dans les laboratoires de Seibersdorf, Trieste et Monaco - activités auxquelles des scientifiques de pays développés aussi bien que de pays en développement participent activement. Nous sommes convaincus que son travail sert les intérêts à long terme de tous les Etats Membres et mérite leur plein appui et leur encouragement.

L'application des techniques nucléaires en médecine et en agriculture est très importante pour nous tous. Le travail accompli dans ce domaine est particulièrement important également pour les Etats Membres pour lesquels l'option nucléaire demeure une possibilité éloignée.

Nous réaffirmons aussi notre appui constant et l'intérêt que nous portons aux activités de l'Agence en ce qui concerne la gestion des déchets. Du point de vue de la promotion de l'énergie nucléaire, il importe que ce problème complexe soit réglé de manière satisfaisante. Cette tâche ne doit pas se limiter à la question d'un entreposage sûr; elle doit également impliquer des questions telles que le transport et le déversement des déchets.

M. Jónck (Danemark)

Ayant souligné le travail de l'Agence dans la promotion de l'énergie nucléaire, il importe en même temps de mettre l'accent sur une question complémentaire, à savoir la vérification de ses utilisations pacifiques. A la lecture du rapport annuel, nous relevons avec satisfaction que l'Agence est parvenue à la conclusion qu'en 1986 aussi, tous les matériaux nucléaires placés sous le régime de garanties de l'Agence ont continué à servir des activités nucléaires pacifiques.

Le système de garanties est un élément capital de la politique de non-prolifération, que la Communauté européenne et ses Etats membres appuient vigoureusement. En 1986, quatre Etats non dotés d'armes nucléaires sont devenus parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Par ailleurs, nous apprécions hautement le fait que les négociations avec la Chine en vue de placer certaines de ses installations nucléaires civiles sous le régime de garanties de l'Agence sont sur le point d'aboutir. Avec l'entrée en vigueur de l'accord auquel ces négociations devraient donner lieu, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires seront tous ainsi parties à des accords de garanties en vigueur.

La Communauté européenne et ses Etats membres estiment qu'il est de la plus haute importance que le système de garanties soit appliqué aussi largement que possible de manière à promouvoir la politique de non-prolifération. C'est pourquoi nous demandons à nouveau aux Etats non dotés d'armes nucléaires possédant des installations nucléaires qui ne relèvent pas encore des normes de l'AIEA de placer ces installations sous le régime de garanties de l'Agence.

Il va sans dire que l'année 1986, marquée par le tragique accident de Tchernobyl, a été l'une des années les plus importantes et les plus chargées des 30 années d'existence de l'Agence. Comme on peut le constater à la lecture du rapport annuel pour 1986, nombre des activités entreprises dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la protection contre les radiations ont été grandement influencées par l'accident de Tchernobyl. Ces activités ont montré clairement le rôle important joué par l'Agence.

L'événement de Tchernobyl prouve clairement que les accidents nucléaires peuvent avoir des effets qui transcendent les frontières. C'est pourquoi nous voudrions souligner l'importance du renforcement de la coopération internationale aux niveaux tant bilatéral que multilatéral en ce qui concerne la sûreté nucléaire, la protection radiologique et physique ainsi que la compatibilité écologique.

M. Jønck (Danemark)

Nous prisons et appuyons les activités de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire. L'énergie nucléaire ne peut se développer sans mesures de sûreté rigoureuses qu'il convient d'examiner régulièrement.

Depuis l'accident de Tchernobyl, l'Agence a marqué d'importants progrès dans le domaine de la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire. En particulier, la session extraordinaire de la Conférence générale tenue en septembre 1986 a été un jalon important dans le travail réalisé par l'Agence sur les questions de sûreté. Au cours de cette session, les bases d'une coopération élargie ont été jetées dans certains domaines clefs de sûreté nucléaire.

L'adoption et la prompte entrée en vigueur de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique constituent en particulier un pas important sur la voie d'une meilleure coopération internationale dans le domaine de la sûreté.

Il est vraiment remarquable qu'il ait été possible, dans un bref laps de temps, de tomber d'accord sur deux conventions internationales aussi importantes. La rapidité avec laquelle les négociations ont été menées a bien montré à quel point l'Agence et les Etats Membres sont décidés à améliorer les accords existant en matière de sûreté nucléaire. Les deux conventions ont déjà été signées ou ratifiées par un grand nombre d'Etats Membres.

Il importe toutefois que le travail de l'Agence dans ce domaine, un an et demi après Tchernobyl, conserve l'élan acquis. Il existe encore d'importants domaines où la coopération internationale peut et doit être renforcée. Ce à quoi je pense tout d'abord, c'est à des principes et à des normes de sûreté universellement acceptés. Nous appuyons résolument le travail fait par l'Agence pour mettre à jour les cinq codes de pratique du Programme de normes de sûreté nucléaire de l'Agence pour les centrales nucléaires (NUSS).

A cet égard, nous nous félicitons également du travail réalisé par le Groupe consultatif international de l'Agence pour la sûreté nucléaire (INSAG) au cours de l'année écoulée. Les recommandations formulées par le Groupe dans son rapport sur la réunion d'examen tenue à la suite de l'accident de Tchernobyl peuvent jouer un rôle important dans le domaine de la sûreté nucléaire.

M. Jønck (Danemark)

La sûreté nucléaire relève en premier lieu de la responsabilité de l'Etat possédant des installations nucléaires. Nous espérons que la remise à jour des normes de sûreté du NUSS nous aidera à atteindre et à maintenir un haut niveau de sûreté nucléaire internationale et que les Etats Membres incorporeront ces normes dans leurs propres règles nationales de sûreté.

Nous tenons à exprimer notre appui à l'Equipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART). Ce genre de mission est un excellent exemple de ce que peut faire l'Agence pour assurer un haut niveau de sûreté internationale et garantir davantage encore que des normes strictes sont appliquées.

M. Jónck (Danemark)

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance pour les efforts qui sont faits au sein de l'Agence et dans d'autres instances pour améliorer le régime de responsabilité en cas de dommage nucléaire.

Alors que les Etats Membres expriment leur reconnaissance à l'AIEA pour son efficacité et soulignent l'importance de sa tâche, des problèmes importants menacent le souple fonctionnement de l'Agence.

Premièrement, l'AIEA n'a reçu à ce jour qu'une partie des contributions mise en recouvrement qui doivent être versées au début de l'année. De ce fait, l'Agence se trouve dans une situation financière difficile. Si cette situation persiste, le programme qui a été approuvé pour 1988 devra être réduit. A notre avis, il faut que les règles financières de l'Agence soient acceptées en tant qu'obligations internationales, que nous devons tous respecter. Sinon, l'AIEA ne sera pas en mesure de s'acquitter d'une manière satisfaisante des tâches importantes que j'ai mentionnées dans cette déclaration.

Deuxièmement, la Communauté européenne et ses Etats membres s'inquiètent également du fait que l'Agence est amenée à examiner des questions politiques qui relèvent d'autres instances. Ce fait nuit au rôle de l'Agence en tant qu'instrument efficace pour la promotion de la coopération dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Enfin, je tiens à dire que la Communauté européenne et ses Etats membres espèrent très sincèrement que l'étroite coopération qui existe entre eux et l'Agence dans tous les domaines de l'activité nucléaire pacifique pourra se poursuivre et se développer avec succès.

M. TIMERBAEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1986 est un document important qui met en relief l'ampleur de l'utilisation de l'énergie atomique sur la planète ainsi que les travaux importants et considérables réalisés par cette organe universel de la coopération internationale. La délégation soviétique a étudié attentivement le rapport et apprécie hautement les activités de l'AIEA et l'apport personnel du Directeur général, M. Hans Blix.

Au cours de ses 30 années d'existence, l'AIEA est devenue de droit une des organisations internationales faisant le plus autorité et un centre reconnu de coordination et d'harmonisation des efforts des Etats dans le domaine des

M. Timerbaev (URSS)

utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Les activités de l'Agence montrent clairement les avantages qu'offre le développement de la science et de la technique à des fins constructives, comme autre solution à leurs utilisations militaires, et indiquent clairement la seule voie raisonnable de l'utilisation de l'atome. Nous aimerions souligner tout particulièrement que le caractère universel de l'Agence définit son rôle et sa place dans les affaires internationales, alors que nous considérons ses activités multiformes sous l'angle de l'internationalisation des efforts de la communauté mondiale dans toutes les sphères de la vie internationale.

Notre pays se trouve à la veille d'un événement important - le soixante-dixième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre. En politique étrangère soviétique, les années qui ont suivi la révolution d'Octobre se sont déroulées sous le signe de la lutte incessante et résolue pour la paix, la sécurité universelle et le désarmement. Aujourd'hui, cette tâche est encore plus actuelle et urgente. L'Union soviétique, tenant compte de la réalité de la menace nucléaire et ayant analysé minutieusement les tendances du développement des relations internationales contemporaines, a proposé le 15 janvier 1986, comme seule possibilité raisonnable, un programme destiné à garantir la paix et la sécurité universelles par le désarmement. Les initiatives de paix soviétiques, qui se fondent sur ce programme, permettraient, selon nous, d'enregistrer d'énormes progrès sur la voie du désarmement, ce qui, jusqu'à récemment, semblait inconcevable.

C'est de cela qu'il s'agit dans l'accord de principe soviéto-américain sur l'élimination complète de deux types de missiles nucléaires. La mise en oeuvre de cet accord permettrait d'éliminer plusieurs centaines d'ogives nucléaires et de réaliser de nouveaux pas importants vers l'élimination définitive de la menace nucléaire et, finalement, vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et non violent. On note également une certaine évolution dans la question de l'interdiction des essais nucléaires - l'Union soviétique et les Etats-Unis sont convenus d'entamer, avant le 1er décembre prochain, des négociations globales, étape par étape, sur cette question au sein d'une seule instance. Pour la première fois dans l'histoire, l'idée du désarmement nucléaire est près de se concrétiser. Le programme d'élimination totale des armes nucléaires avant la fin de ce siècle traduit concrètement la nouvelle mentalité politique et est partie intégrante du

M. Timerbaev (URSS)

système global de paix et de sécurité internationales proposé par les pays socialistes. Il est difficile aujourd'hui de prévoir l'évolution des événements, mais j'aimerais exprimer l'espoir que les premiers résultats enregistrés sur la voie du désarmement nucléaire déclencheront une sorte de réaction en chaîne mondiale dont l'issue serait la désintégration complète de l'atome militaire.

L'Agence, qui est l'organisme international reconnu pour la coordination des efforts des Etats dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, ne peut pas, bien entendu, rester à l'écart des grands courants de la politique mondiale. L'Agence joue un rôle important dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. L'Union soviétique continue de se prononcer pour un renforcement global du Traité sur la non-prolifération et du régime international de non-prolifération, qui se fonde sur ce dernier. Les 17 années d'existence de ce traité ont montré son efficacité - aucun nouvel Etat nucléaire n'est apparu dans le monde et de plus en plus d'Etats deviennent parties au Traité.

M. Timerbaev (URSS)

Le Traité se trouve être l'accord international le plus important dans le domaine de la limitation de la course aux armements étant donné qu'il compte actuellement 136 Etats parties. On peut constater avec satisfaction qu'en 1986, tout comme auparavant, le secrétariat de l'Agence n'a pas enregistré de violations qui indiqueraient que des installations et du matériel nucléaires sous garanties ont servi à la fabrication d'armes nucléaires ou d'explosifs nucléaires ou à d'autres fins militaires.

Par ailleurs, la situation générale dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires est devenue sensiblement plus complexe vu que les tendances négatives comportant en elles-mêmes un danger d'érosion, voire de sape du régime international de non-prolifération des armes nucléaires, se sont accentuées. Compte tenu de la situation qui règne actuellement dans le monde, nous souhaitons que l'Agence concentre avant tout ses efforts en ce qui concerne les garanties, là où existent les plus grands dangers de voir le matériel nucléaire servir à la fabrication d'armes nucléaires. L'Union soviétique se prononce en faveur de l'accroissement de l'efficacité du rôle de l'AIEA dans "les Etats qui sont au seuil de la maîtrise de l'atome" et notamment dans les pays qui ne sont pas encore parties au Traité sur la non-prolifération. Voilà pourquoi nous sommes convaincus qu'un maximum d'Etats devraient participer aux activités de l'AIEA pour qu'elles s'étendent à toutes les régions du monde. Et voilà pourquoi nous accordons et continuerons d'accorder à l'Agence un appui total dans l'accomplissement de sa tâche qui consiste à garantir la non-prolifération des armes nucléaires et à développer son système de garanties. En bref, l'Union soviétique se prononce en faveur de l'accroissement maximal de l'autorité internationale de l'Agence par le biais de la confirmation ultérieure des principes multilatéraux et de l'élargissement des bases de cette organisation.

L'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl a causé de graves dommages à notre pays. Cet accident, comme les accidents qui se sont produits dans des centrales nucléaires dans d'autres pays, a exigé une analyse critique des mesures garantissant la sécurité de la production de l'énergie nucléaire et a montré que la coopération étroite entre Etats était indispensable dans les relations internationales d'aujourd'hui. L'Union soviétique appuie vigoureusement le travail de l'Agence dans ce domaine.

M. Timerbaev (URSS)

Hier, dans son rapport très complet sur les activités de l'Agence durant la Période à l'examen, M. Blix a décrit en détail le programme de l'Agence pour assurer le développement de l'énergie nucléaire en toute sécurité. Nous aimerions une fois de plus souligner que l'Union soviétique appuie pleinement les mesures prises par l'Agence dans ce domaine.

Nous avons constaté avec une grande satisfaction l'entrée en vigueur d'accords très importants à l'élaboration desquels l'Union soviétique a participé de façon active, tels que la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique, ainsi que la Convention sur la protection physique du matériel nucléaire.

En tant que suite à donner à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire, l'Union soviétique a déjà signé un accord avec la Finlande et elle mène actuellement des négociations sur cette question avec plusieurs autres pays. En outre, reconnaissant le rôle particulier de l'AIEA dans le domaine des efforts internationaux destinés à garantir la sécurité de la production de l'énergie nucléaire, nous avons décidé d'inviter en Union soviétique, en 1988, dans l'une de nos centrales, des experts de l'AIEA chargés des questions de la sécurité des centrales nucléaires. Dans ce contexte, il serait bon de souligner que nous partageons pleinement ce qui figure dans la note du Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, intitulée "Vue prospective sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90" (A/42/512), où il est dit qu'en matière de production d'énergie nucléaire, l'accroissement de la sécurité dans ce domaine, y compris l'évacuation des déchets nucléaires, justifie qu'on continue d'y veiller sur la plan multilatéral, étant donné son importance pour les générations présentes et futures, importance qui transcende toute frontière nationale.

En ce qui concerne les futures activités de l'AIEA, l'Union soviétique considère qu'il est temps d'élaborer, dans le cadre de l'Agence, une nouvelle génération de systèmes de réacteurs qui tiendrait compte des évolutions les plus récentes dans le domaine des garanties de sécurité, afin de mettre au point un système de mesures sûr en vue d'empêcher toute attaque contre des objectifs nucléaires et d'élaborer une convention internationale correspondante visant à empêcher le terrorisme nucléaire et à élaborer un règlement juridique international pour déterminer la responsabilité des dommages nucléaires.

M. Timerbaev (URSS)

L'Union soviétique a toujours accordé une attention prioritaire aux activités importantes de l'Agence en ce qui concerne l'aide technique et la coopération avec les Etats membres de l'Agence. Nous notons avec satisfaction la croissance constante des activités de l'Agence sur le transfert de connaissances, d'expériences, de technologies et d'installations nucléaires à des fins pacifiques pour assurer le développement économique et social ultérieur des pays recevant une assistance technique. La position de principe de l'Union soviétique s'agissant du renforcement général du rôle de l'AIEA comme véritable centre multilatéral d'interactions dans l'intérêt de tous les pays est également reflétée dans la croissance constante de nos contributions volontaires au Fonds d'aide et de coopération technique. En 1988, notre contribution volontaire s'élèvera à 3 834 000 dollars en devises nationales. En outre, l'Union soviétique a accordé pour la période 1986-1988 2 millions de roubles au titre d'une aide supplémentaire aux Etats membres de l'AIEA qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Timerbaev (URSS)

Cette contribution volontaire se fait par le biais de fourniture d'équipement soviétique, de matériel, d'installations et de formation, par divers cours en Union soviétique, de spécialistes provenant des pays en développement membres de l'AIEA.

Nous estimons justifiée la préoccupation du Directeur général à l'égard de la situation financière de l'Agence, qui s'est détériorée du fait que certains Etats ne respectent pas totalement leurs obligations financières. L'Agence fait face à une réelle possibilité de déficit important, ce qui ne pourra qu'entraver ses activités, y compris ses fonctions si importantes pour tous ses Etats membres telles que la garantie du contrôle et de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes profondément convaincus qu'il est inadmissible d'utiliser des leviers financiers pour faire pression sur l'Agence. L'Union soviétique s'est toujours prononcée en faveur du financement nécessaire des activités de l'Agence, du maintien au sein de l'Agence d'un climat de travail nécessaire à la réalisation efficace des tâches importantes qui sont les siennes et du respect scrupuleux de toutes les dispositions du statut de cette organisation internationale.

Les 30 ans d'histoire de l'AIEA sont un bon exemple d'une coopération fructueuse multilatérale pour renforcer dans la pratique la sécurité universelle et créer un climat de confiance et de compréhension entre les Etats. Aujourd'hui, l'AIEA est le seul mécanisme de contrôle international dans le domaine de la limitation des armements nucléaires. Nous estimons que l'expérience unique acquise par l'Agence devrait devenir le prototype de principes politiques, juridiques et de contrôle qui pourraient guider les relations internationales, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, vers un monde dénucléarisé et non violent.

M. MEISZTER (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Nous avons étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1986, étant donné que mon pays accorde une très grande valeur à ses activités d'une manière générale, et notamment aux travaux qui ont été effectués au cours de l'année écoulée. Le rapport annuel est un rapport important et positif.

L'année dernière, nous avons déjà affirmé, et sommes heureux de le répéter aujourd'hui, que l'Agence s'est acquittée avec succès de ses trois fonctions principales, à savoir promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, mettre au point et améliorer d'une manière continue les moyens d'assurer la

M. Meiszter (Hongrie)

urité des activités nucléaires et renforcer le régime de non-prolifération au en de l'application active des dispositions de garantie.

Nous estimons que la majorité des Etats membres de l'Agence, y compris la grie, profitent des résultats de ses travaux, tant sur le plan matériel intellectuel. Il y a à peine cinq ans, il n'y avait pas de centrales nucléaires s mon pays, mais en août dernier, la quatrième et dernière partie de la centrale struite à Paks a été couplée au réseau. Nous avons ainsi terminé la struction de la première phase, d'une capacité de 1 760 MW, de notre première trale nucléaire. Cela représente un tiers de notre production d'électricité. endant, nous n'avons pas l'intention de nous arrêter là. Nous avons approuvé plans pour la mise en fonctionnement, d'ici à 10 ans, de deux réacteurs plémentaires de fabrication soviétique ayant une capacité de 1 000 MW chacun.

L'AIEA participe à la mise en oeuvre par la Hongrie de ce programme intensif nergie atomique. Au cours des 30 dernières années, nos scientifiques et nos énieurs ont suivi les cours de l'Agence, ont acquis une expérience ernationale et de nouvelles connaissances et ont appris de nouvelles méthodes s le cadre de programmes de bourses et au cours de voyages d'étude entifiques. Les experts de l'Agence nous ont donné des conseils précieux etispensables.

L'année 1986 a mis à l'épreuve la volonté des Etats membres de coopérer avec gence et cette épreuve a été passée avec succès. Lorsque l'accident de la trale nucléaire de Tchernobyl a eu lieu en avril 1986, l'Agence a pris édiatement des mesures. La communauté des Etats membres, se fondant sur son areil très efficace, a mis au point un programme d'action bien conçu et l'a liqué sans délai. C'est là une preuve manifeste du sens profond des onsabilités qui incombent aux gouvernements des Etats membres dans utilisation de l'énergie nucléaire.

En très peu de temps, ce qui est inhabituel dans l'histoire de la diplomatie, x conventions multilatérales importantes ont été négociées, l'une sur la ification rapide des accidents nucléaires et l'autre sur l'assistance d'urgence cas de tels accidents. La Hongrie a été parmi les premiers à signer les deux ventions, les a ratifiées peu après et, comme on le sait, les applique depuis s.

M. Meiszter (Hongrie)

Il est également très important qu'à la session extraordinaire de la Conférence générale de l'Agence, qui s'est tenue en septembre 1986, l'écrasante majorité des Etats membres aient déclaré qu'au cours des décennies à venir, l'humanité ne pourra pas se passer de l'énergie produite à partir de la fission nucléaire et ont affirmé qu'ils avaient l'intention d'appuyer la poursuite des programmes de centrales nucléaires. Au cours de la session extraordinaire, un accord a été conclu sur les questions d'importance fondamentale que le paragraphe 11 du rapport de l'Agence résume brièvement en ces termes :

"... que l'énergie nucléaire continuera à être une source importante d'énergie pour le développement social et économique; que chaque pays est responsable de maintenir le niveau le plus élevé de sûreté dans ses activités nucléaires; qu'il y a de la place pour davantage de coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire; et que l'Agence a un rôle central à jouer pour encourager et faciliter cette coopération" (A/42/458 et Corr.1, annexe, par. 11).

Comme je l'ai fait remarquer, la Hongrie a clairement indiqué qu'elle appuie l'expansion de la production d'énergie nucléaire. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance d'accroître la sécurité de l'utilisation de l'énergie nucléaire, et nous avons lancé un programme de recherche et développement national à moyen terme pour assurer la sécurité de nos réacteurs actuels. Nous appuyons le programme proposé par l'Union soviétique en vue d'assurer la sécurité dans le développement des activités nucléaires et le recommandons à l'attention de tous les pays intéressés. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies elle-même ainsi que ses autres institutions concernées doivent jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de ce programme.

M. Meiszter (Hongrie)

Nous participons aux programmes internationaux de l'Agence pour le renforcement de la sécurité des installations nucléaires, adaptons les normes NUSS à nos conditions nationales; nous participons également au système de notification d'incidents, avons invité une mission de l'Equipe d'examen de la sécurité d'exploitation (OSART), en 1988, et avons signé et ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui fait désormais partie de notre système juridique. Nous attachons une grande importance à la protection des matières fissibles hautement concentrées de toute appropriation illégale. Il est nécessaire et urgent d'élaborer des accords sur la responsabilité en cas de dommages, y compris celle des Etats. Nous jugeons utile de conclure des accords bilatéraux pour compléter les conventions multilatérales relatives à la sécurité de l'énergie nucléaire, domaine dans lequel nous avons déjà pris certaines mesures. De même, nous appuyons l'élaboration d'une convention internationale appropriée sur la prévention d'attaques contre des installations nucléaires, y compris des actes de terrorisme.

Nous participons bien entendu à d'autres activités de l'Agence. Nous apprécions hautement le programme d'assistance technique de l'Agence auquel nous contribuons dans la mesure de nos possibilités et parfois même au-delà.

La Hongrie appuie sans réserve le Traité sur la non-prolifération et se félicite que quatre autres Etats y aient adhéré en 1986. Nous avons écouté avec plaisir la déclaration de la délégation de l'Espagne, à la 13e séance plénière de l'Assemblée générale, où elle a annoncé son adhésion imminente au Traité sur la non-prolifération. Nous appuyons le système de garanties de l'Agence et respectons pleinement nos obligations aux termes de l'Accord de garanties. Nous tirons satisfaction du fait que le rapport de l'Agence pour 1986 ne relève aucun cas où des inspecteurs de l'Agence ont constaté que des matières, des installations et des équipements nucléaires destinés à des fins pacifiques ont été utilisés à des fins autres que pacifiques. En outre, nous nous félicitons que la République populaire de Chine, également puissance nucléaire, ait entamé des négociations avec l'AIEA, qui visent à soumettre certaines de ses installations à des garanties.

Si l'on examine minutieusement les conséquences probables de l'accord imminent sur le désarmement nucléaire ainsi que les notions soviétiques de création d'un monde sûr qui ont été énoncées, au niveau le plus élevé, au début des travaux

M. Meiszter (Hongrie)

de la présente session de l'Assemblée générale, nous pouvons être sûrs que, dans un proche avenir, l'AIEA va devoir s'atteler à des tâches encore plus grandes et probablement d'un type nouveau. Nous tenons à apporter notre concours à toute proposition positive et à continuer de prendre une part active aux travaux de l'Agence. Notre appréciation à l'égard de l'Agence, qui fête son trentième anniversaire, et notre détermination de participer à ses activités ont été également soulignées par le Premier Ministre de la Hongrie dans un message de félicitations à la Conférence générale de l'AIEA, cette année.

Sans vouloir assombrir un tableau d'ensemble par ailleurs brillant, je tiens toutefois à rappeler que l'Agence connaît certainement la crise financière la plus grave de son histoire. Cela fait douter de l'aptitude de l'Agence à maintenir le niveau actuel de ses activités, sans parler de l'étendue et de l'amélioration de ses travaux. La Hongrie, consciente de la très grande importance que revêt l'Agence dans la prévention de la diffusion des armes nucléaires et dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, demande avec insistance aux pays qui n'ont pas payé leurs contributions de ne pas entraver les opérations continues de l'AIEA ni de reporter à plus tard le règlement de leurs obligations financières.

L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution dont la Hongrie s'est portée coauteur. La déclaration de présentation et de justification ayant déjà été faite, je n'y reviendrai pas. Je voudrais simplement formuler l'espoir que le projet de résolution sera adopté par consensus et qu'il contribuera efficacement à la poursuite de la coopération entre les Etats membres de l'Agence et à la réussite des travaux entrepris par son directeur général et son personnel hautement qualifié.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la République démocratique allemande a suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt la présentation par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Blix, du rapport annuel de l'Agence pour 1986. Ainsi qu'il ressort de ce document, l'AIEA a efficacement contribué, l'année dernière, à la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Durant ses 30 années d'existence, l'AIEA s'est transformée en un centre généralement reconnu de recherche de solutions conjointes aux questions politiques,

M. Hucke (RDA)

scientifiques et techniques liées à l'utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire et de soutien aux pays en développement. La présentation d'un rapport national complet par la République démocratique allemande, à la Conférence sur l'utilisation en RDA de l'énergie nucléaire pour son développement économique et social, a montré l'importance très grande que notre pays attache à la coopération internationale et à l'échange de données d'expérience dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Pour la République démocratique allemande, le large échange de vues auquel il a été procédé, à la Conférence sur la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, a été utile. Il a permis une meilleure compréhension des différentes positions. Au cours de ses 30 années d'activité, l'AIEA a démontré que la tâche consistant à garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est inséparablement liée à l'élimination complète des armes nucléaires. Aussi, la République démocratique allemande, de concert avec ses alliés et toutes les forces de bon sens et de réalisme, souhaite-t-elle débarasser le monde des armes nucléaires et autres armes de destruction massive d'ici à l'an 2000. Nous considérons que l'accord de principe, qui vise la conclusion d'un accord sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée basés sur terre de l'Union soviétique et des Etats-Unis, est un premier dans ce sens. Parvenir à un accord de ce type permettrait indubitablement d'aller vers un désarmement nucléaire réel. Cela permettrait de créer un système de paix et de sécurité internationales. Des accords sur de nouvelles mesures de désarmement, comme par exemple une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives de l'Union soviétique et des Etats-Unis, tout en respectant strictement le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques (ABM), ou l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, amélioreraient les conditions d'utilisation pacifique de l'atome et d'autres techniques de pointe, y compris l'assistance aux pays en développement dans ce domaine. Cela renforcerait du même coup le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En 1986, comme les années précédentes, l'Agence a concentré ses activités sur le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, la garantie de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et l'accroissement de l'efficacité

des garanties de l'AIEA. Davantage de pays, y compris des Etats aussi importants que l'Espagne, ont adhéré au Traité sur la non-prolifération. La République démocratique allemande n'a cessé de souligner l'importance très grande qu'elle attache au caractère universel du Traité.

M. Hucke (RDA)

L'adhésion de tous les Etats au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) servirait les intérêts de la communauté internationale favorisant une coopération internationale encore meilleure. Le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires est directement lié à la fonction du système de garanties de l'AIEA. Nous sommes satisfaits de noter que dans son rapport annuel pour 1986, l'AIEA a pu déclarer que, comme les années précédentes :

"le Secrétariat n'a décelé ... aucune anomalie qui puisse indiquer qu'il y a eu détournement ... de matières nucléaires sous garanties ... de matériel ou de matières non nucléaires ... pour la fabrication d'armes nucléaires, à d'autres fins militaires, pour la fabrication de tout ... dispositif explosif nucléaire, ou à des fins inconnues." (A/42/458 et Corr.1, annexe, par. 391)

Sachant que l'application des garanties joue un rôle clef pour assurer la non-prolifération des armes nucléaires, la RDA allouera annuellement, à partir de 1988, 300 000 marks au financement des activités de l'AIEA dans le domaine des garanties en RDA. Par le biais de ce programme d'appui national, la RDA souhaite apporter sa contribution à l'amélioration de l'efficacité du système de garanties de l'Agence. L'un des moyens importants d'améliorer l'efficacité de ce système serait la réalisation d'inspections complètes dans les pays qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération.

Le potentiel nucléaire que possède l'Afrique du Sud et les ambitions du régime d'apartheid résultant de ces possibilités représentent une menace croissante à la paix et à la sécurité sur le continent africain et au-delà. Comme la grande majorité des Etats membres de l'AIEA, mon pays est en faveur de mesures concrètes prises contre les ambitions nucléaires de l'Afrique du Sud et de l'application à ce pays des garanties complètes de l'Agence. Ce sont précisément les Etats qui collaborent avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire qui doivent faire pression pour que l'Afrique du Sud adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et place toutes ses activités nucléaires sous les garanties de l'Agence.

C'est dans ce sens que ma délégation comprend la résolution sur les capacités nucléaires de l'Afrique du Sud qui a été adoptée à la récente Conférence générale de l'AIEA. Au cas où l'Afrique du Sud ne tiendrait pas la promesse qu'elle a faite à cette dernière conférence de l'AIEA, la communauté internationale devrait prendre des mesures appropriées.

Le rapport de l'Agence illustre les efforts importants de l'AIEA et de ses Etats membres pour continuer d'accroître la sûreté nucléaire. L'année écoulée a notamment été caractérisée par un nombre important d'activités internationales pour assurer la sûreté de la production de l'énergie nucléaire. Les Conventions sur la notification et l'assistance rapides en cas d'accident nucléaire sont entrées en vigueur et le programme de sûreté nucléaire a été confirmé par l'AIEA. Ils joueront, sans aucun doute, un rôle important et ce non seulement pour les travaux futurs de l'Agence. Ils sont également d'une grande importance pour le développement de relations intergouvernementales.

Ainsi, la RDA a, conformément à l'article 9 de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, conclu des accords bilatéraux sur l'échange d'informations dans le domaine de la protection radiologique avec le Danemark, la Norvège et la République fédérale d'Allemagne.

Toutefois, la sécurité de l'économie de l'énergie nucléaire et ses perspectives ne dépendent pas seulement de mesures technologiques ou de gestion. La destruction délibérée de centrales nucléaires ou de toutes autres installations nucléaires pourrait aboutir à l'émission de substances radioactives qui auraient de graves conséquences pour la population du pays concerné et même au-delà de ses frontières. Par conséquent, un système de mesures sur lequel on peut absolument compter devrait être établi pour faire face à toute attaque contre des installations nucléaires et pour empêcher tout acte de terrorisme nucléaire.

Ma délégation se réjouit que la Conférence générale ait autorisé le Directeur général à appuyer, sur demande, les efforts de la Conférence de Genève sur le désarmement en vue de l'élaboration d'un accord international sur l'interdiction d'attaques armées contre des installations nucléaires.

On doit également accorder une grande attention à la protection physique des installations et du matériel nucléaire. Nous avons noté avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection physique du matériel nucléaire. Il est maintenant impérieux d'accroître le nombre des Etats parties à cet important accord.

La République démocratique allemande apporte sa contribution, dans la mesure de ses capacités, à la mise en oeuvre du Programme d'assistance technique de l'AIEA, dont l'ampleur s'est accrue. Outre qu'il fournit de l'équipement et du matériel, mon pays continue à se concentrer sur la formation de savants provenant

M. Hucke (RDA)

des pays en développement, sur l'envoi d'experts dans ces pays, sur l'organisation de cours d'étude et de formation et sur l'octroi de bourses. Jusqu'à présent, 12 cours de formation et 16 visites d'étude ont eu lieu en République démocratique allemande. Pour 1988 également, la RDA a promis d'apporter une contribution au financement du Programme d'assistance technique.

Enfin, qu'il me soit permis d'assurer l'Assemblée que la République démocratique allemande continuera dans l'avenir d'appuyer également activement l'AIEA dans l'accomplissement de ses tâches importantes et dans la réalisation de ses objectifs stimulants.

M. HAIDER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale, encore une fois, examine le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui, au cours des 30 dernières années, a prouvé sa valeur et son efficacité en tant qu'incarnation des efforts de la communauté internationale pour utiliser l'énergie atomique dans l'intérêt du bien-être de l'humanité.

M. Haider (Pakistan)

Depuis sa création, l'Agence a grandement contribué à la réalisation de l'objectif auquel nous aspirons tous : maîtriser la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Les ressources fossiles s'appauvrissant de plus en plus rapidement et la pollution menaçant chaque jour davantage l'environnement, l'énergie nucléaire est peu à peu apparue comme un choix viable et compétitif. A cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle déterminant à jouer : elle doit servir de catalyseur aux efforts visant le développement socio-économique.

Mon pays s'enorgueillit de sa longue collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous attachons une importance toute particulière à ces relations, car le Pakistan, à l'instar de nombreux autres pays en développement, bénéficie des fruits de sa coopération avec l'Agence. C'est avec l'aide de l'Agence que le Pakistan, confronté à une pénurie de sources d'énergie non renouvelables, a élaboré son programme à long terme de production d'énergie nucléaire. Nous sommes reconnaissants à l'Agence des connaissances techniques qu'elle met à notre disposition ainsi que des conseils et de l'aide qu'elle nous fournis.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour son dévouement et pour sa direction éclairée de l'Agence qui, dans les années à venir, aura un rôle de plus en plus important à jouer dans les applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous louons ses efforts et l'assurons de notre plein concours.

Il est encourageant de constater que l'AIEA ne ménage aucun effort pour aider à renforcer les infrastructures des pays en développement pour la planification, la mise en oeuvre et la conduite de projets d'énergie nucléaire, grâce à des cours de formation nationaux et interrégionaux, à des projets de coopération technique, à des missions consultatives et à la publication de manuels. Les activités de l'Agence visant à aider les pays en développement à évaluer le rôle que l'énergie nucléaire est susceptible de jouer dans leurs plans énergétiques nationaux peuvent et doivent constituer un apport utile dans leurs stratégies de développement socio-économique à long terme.

La puissance nucléaire installée totale dans le monde a augmenté d'environ 8,9 % en 1986, atteignant 273,7 GWe à la fin de l'année. Les centrales nucléaires - 397 en service - ont assuré plus de 15 % de la production d'électricité dans le

M. Haider (Pakistan)

monde en 1986. En dépit des craintes exprimées après le tragique accident de Tchernobyl, aucun autre réacteur n'a été arrêté. A en juger par l'expansion de la capacité de production d'énergie nucléaire à travers le monde, il est raisonnable de penser que l'Agence multipliera ses programmes pour contribuer au développement de l'énergie nucléaire.

Il convient de louer l'AIEA pour le rôle qu'elle joue dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de l'application des techniques nucléaires à la médecine et des sciences physiques. C'est là une contribution extrêmement précieuse à l'aide accordée aux pays en développement. Aussi nous félicitons-nous de voir que l'Agence a, dans le cadre de ses activités, accordé toute l'attention voulue au Programme d'assistance technique. Toutefois, il n'y a pas lieu d'être satisfait lorsque l'on constate le non-paiement de certaines contributions annoncées au Fonds de coopération et d'assistance technique. Nous espérons que ce problème sera bientôt réglé.

Le Pakistan a toujours attaché de l'importance au système de garanties de l'Agence, qui s'est avéré fiable et efficace pour découvrir tout détournement des matières nucléaires à des fins autres que pacifiques. Nous relevons dans le rapport du Directeur général qu'en 1986 aucune anomalie n'a été décelée qui puisse indiquer qu'il y a eu détournement de matières nucléaires ou utilisation à des fins illicites d'installations ou de matériels soumis aux garanties. La conclusion du Directeur général est que :

"les matières nucléaires sous garanties de l'Agence en 1986 sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou qu'il en est dûment rendu compte par ailleurs." (A/42/458, annexe, par. 391)

Au fil des années, on a vu s'affirmer le déséquilibre entre les fonds alloués à l'assistance technique et les activités de l'Agence en matière de garanties. Même si nous avons appuyé les activités de l'Agence en matière de garanties, force est de reconnaître qu'elle est limitée dans ce domaine. Conformément aux termes des accords qu'elle exécute, elle procède à des contrôles de sécurité des centrales et autres installations nucléaires. Elle n'est pas équipée ou compétente pour s'acquitter de tâches qui vont au-delà de cette responsabilité.

Nous voulons croire que l'Agence, conformément à sa charte et à son mandat, accordera la plus haute priorité à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cela s'impose d'autant plus que certains Etats s'opposent encore à ce que les pays en développement acquièrent la technique nécessaire au développement de leurs programmes d'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Haider (Pakistan)

L'échec de la Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a souligné la nécessité pour l'Agence de renforcer ses activités pour la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'explosion l'année dernière de la Tranche No 4 du réacteur de Tchernobyl a attiré l'attention sur la sécurité nucléaire. Le Pakistan a appuyé les efforts dans ce domaine. Toutefois, il met en garde contre toute conclusion selon laquelle le souci de sécurité nucléaire risquerait d'entraver une plus grande coopération dans l'utilisation pacifique de la technique nucléaire. La tragédie de Tchernobyl, bien au contraire, montre qu'il est nécessaire d'avoir un régime plus rationnel, plus équitable et non discriminatoire couvrant les divers aspects de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Pakistan s'est efforcé de promouvoir un accord international interdisant les attaques contre toutes les installations nucléaires. Un tel accord renforcerait encore les mesures de sécurité nucléaire.

Il y a quelques années, la communauté internationale, reconnaissant la nécessité d'assurer la coopération technique et pacifique, a énoncé certains principes par l'entremise de cette assemblée. Ces principes sont énoncés dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale qui a été adoptée à l'unanimité. Elle affirmait catégoriquement que :

"Tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins."

[résolution 32/50, par. 1 b)]

et que :

"Tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir." [résolution 32/50, par. 1 c)]

Nous espérons que tous les Etats adhéreront à ces principes afin de renverser les tendances négatives dans la coopération nucléaire pacifique et de renforcer la capacité énergétique nucléaire cruciale pour le développement des pays en développement.

Le Pakistan se joindra au consensus pour l'adoption du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Récemment, nous avons célébré le trentième anniversaire de la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), une des organisations internationales les plus importantes des Nations Unies. A l'occasion de cet anniversaire, le Président de la Tchécoslovaquie, M. Gustav Husak, a transmis à l'AIEA le message de félicitations suivant :

"Les 30 années d'activité fructueuse de l'AIEA ont montré que l'utilisation de l'énergie de l'atome exclusivement à des fins pacifiques a contribué au développement d'une large coopération internationale et au maintien de la paix. Il s'agit là de la seule solution raisonnable et réaliste en cette ère nucléaire et spatiale. Consciente de cela, la République socialiste de Tchécoslovaquie continue de se prononcer pour l'élimination du danger de guerre nucléaire, pour l'arrêt de la course aux armements et l'adoption de mesures concrètes pour le désarmement, surtout le désarmement nucléaire. Les ressources financières, matérielles, scientifiques, humaines et autres qui seraient libérées à la suite du désarmement nucléaire pourraient être utilisées aux fins du développement social et économique d'Etats, y compris d'une aide aux pays en développement.

Pour la République socialiste de Tchécoslovaquie, ainsi que pour plusieurs autres pays, l'énergie atomique est une ressource irremplaçable pour le développement futur. Conformément à son programme énergétique, la Tchécoslovaquie continuera de développer la coopération internationale générale, de concert avec l'AIEA.

A cet égard, la Tchécoslovaquie loue grandement le système actuel de garantie, qui est généralement reconnu comme un instrument de contrôle international de la non-prolifération des armes nucléaires et qui contribue au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous attachons une grande importance à la création d'un système de sûreté pour le développement de l'énergie nucléaire. La Tchécoslovaquie, par le biais de contributions volontaires au Fonds d'aide technique, a également l'intention de fournir à l'avenir une aide aux pays en développement et de participer activement à la réalisation des autres programmes utiles de l'Agence."

En tant qu'un des premiers membres de l'Agence, la Tchécoslovaquie considère cet anniversaire comme une possibilité non seulement de passer en revue les

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

réalisations mais - et c'est là l'essentiel - de réfléchir aux perspectives futures. Le rapport d'activités de l'Agence et la déclaration de son directeur général, M. Hans Blix, pourraient constituer une bonne base à cet égard.

Nous sommes saisis du rapport au moment où le monde entier a pris connaissance des progrès réalisés dans des domaines qui sont liés à la sûreté nucléaire dans le monde - à savoir l'élimination graduelle de l'arme nucléaire. La plupart des délégations, y compris la Tchécoslovaquie, ont appuyé ce processus.

Le rôle et l'importance de l'AIEA dans le contexte plus général de la situation internationale sont considérés par la Tchécoslovaquie comme un bon exemple de l'activité de l'Agence internationale qui, dans de nombreux autres domaines, coïncident avec les positions adoptées et les efforts faits par le groupe des pays socialistes pour créer un système complet de sécurité et de paix internationales. Une partie intégrante de ce système est l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire dans tous les domaines de l'économie nationale, en totale conformité avec le besoin de protéger l'environnement.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

L'AIEA a également un rôle à jouer dans le domaine politique, en tant que garant international généralement reconnu de la non-prolifération des armes nucléaires, de la réglementation des exportations nucléaires et de la coordination de la coopération internationale dans le domaine de la défense physique du matériel nucléaire et de ses installations.

La Tchécoslovaquie continue d'appuyer l'idée de la non-prolifération et de l'élimination graduelle des armements nucléaires. Elle considère la création de zones dénucléarisées comme un moyen de contribuer à l'élimination de la menace nucléaire. C'est compte tenu de cette considération que la Tchécoslovaquie a proposé, conjointement avec la RDA, au Gouvernement de la RFA de créer une zone dénucléarisée en Europe centrale.

La Tchécoslovaquie accorde une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au système de garanties de l'AIEA. Compte tenu du nombre de ses Etats parties, ce traité est l'instrument juridique le plus représentatif dans le domaine de la limitation des armements. C'est pourquoi nous avons été heureux d'apprendre que l'AIEA et la Chine avaient convenu en principe qu'une partie des installations nucléaires civiles de la Chine serait placée sous le système de garanties de l'Agence.

Nous nous intéressons de très près à tout ce qui peut renforcer l'efficacité du système de garanties de l'Agence en tant qu'instrument important de nature à accroître la confiance entre Etats dans le domaine de la coopération scientifique, technique et commerciale nucléaire. Il est incontestable que cet irremplaçable système international de contrôle du respect et du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, devrait être en mesure maintenant comme à l'avenir de s'assurer du respect des obligations assumées. Son importance continuera certainement de croître, et il pourrait servir d'exemple dans d'autres domaines de la limitation des armements.

Nous louons hautement les activités de l'AIEA dans ce domaine, telles qu'elles sont décrites dans son rapport annuel. A cet égard, il nous paraît nécessaire de dire à quel point nous sommes préoccupés par les activités nucléaires de certains Etats, notamment de la République d'Afrique du Sud et d'Israël, et que nous exigeons que les résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'AIEA soient pleinement mises en oeuvre.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Le rapport de l'AIEA présenté à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies reflète pleinement le succès des travaux réalisés par l'Agence, notamment au cours de la période qui vient de s'écouler et qui a été extrêmement complexe et difficile. Des tâches urgentes ont pu être réalisées dans le cadre de la session extraordinaire de la Conférence de l'AIEA sur les questions du renforcement de la sécurité nucléaire tenue en septembre 1986.

Il est encourageant de noter que la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique sont entrées en vigueur et que de plus en plus d'Etats y adhèrent. Ces deux conventions, qui ont été préparées et adoptées dans le cadre de l'AIEA, confirment l'intérêt que portent la communauté internationale et différents Etats aux activités conjointes destinées à améliorer toujours plus les conditions d'utilisation sans danger de l'énergie nucléaire.

Nous considérons également comme positif le fait que la coopération entre les Etats, fondée sur ces deux conventions, continue de se développer sur une base bilatérale. C'est précisément sur cette base que repose la coopération entre la République socialiste de Tchécoslovaquie et l'Autriche.

Nous estimons qu'il serait utile qu'à l'avenir, l'Agence nous informe périodiquement de l'application concrète directe de ces deux conventions dans le règlement de différents problèmes liés aux activités de l'AIEA.

Nous estimons que l'adoption de la proposition de création d'un système de contrôle mondial de sûreté radiologique prévoyant l'utilisation des moyens de communication spatiale, proposition qui a été présentée par l'Union soviétique à la Conférence de Genève sur le désarmement en août de cette année, contribuera à renforcer davantage encore la coopération internationale. Un tel système de suivi constant serait un pas de plus dans cette direction, nécessaire pour procéder à l'évaluation et à l'analyse des conséquences des accidents survenant sur le lieu d'installations nucléaires et renforcerait l'efficacité de l'application de conventions conclues. En outre, il pourrait être un moyen supplémentaire d'assurer le respect de l'interdiction des essais nucléaires, que la République socialiste de Tchécoslovaquie considère comme un pas d'une importance considérable sur la voie du désarmement nucléaire.

Nous appuyons également la réalisation d'autres mesures destinées à régler certaines questions complexes liées à la sécurité internationale dans le domaine de l'énergie atomique, y compris des instruments contre le terrorisme nucléaire. Nous

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

nous félicitons de l'entrée en vigueur, au début de cette année, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, dont le strict respect constituerait une bonne base à la création de ces instruments, tout comme l'élaboration et l'adoption de mesures pour la protection des installations nucléaires pacifiques d'attaques militaires ou terroristes.

A notre avis, les efforts de l'Agence pour que la question de la responsabilité des dommages provoqués par l'exploitation et l'utilisation d'installations nucléaires fasse l'objet d'un examen plus rigoureux encore sur le plan international constituent un pas dans la bonne direction.

Le rapport de l'AIEA témoigne également de la croissance de l'assistance technique au service du développement de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. La Tchécoslovaquie contribue à cette assistance sur la base du pourcentage qui lui a été attribué. En outre, elle offre des bourses d'études à court et à long terme aux personnes intéressées à venir en Tchécoslovaquie faire des études dans le domaine de la physique nucléaire. Nous continuerons de le faire à l'avenir et nous efforcerons de trouver de nouveaux moyens d'aider efficacement les pays en développement dans la mesure de nos possibilités.

Nous sommes fermement d'avis que la révolution scientifique et technique actuelle est bien reflétée dans les plans des activités futures de l'AIEA, qui promettent d'être encore plus réussies que celles des 30 années écoulées. Nous sommes persuadés qu'en une brève période historique, ces activités continueront de se dérouler sous le contrôle de l'AIEA, en d'autres termes qu'elles continueront d'être réalisées exclusivement à des fins pacifiques.

Pour terminer, j'aimerais, après cette évaluation des résultats des travaux de l'AIEA au cours de la période écoulée, exprimer notre reconnaissance au Directeur général, Hans Blix, pour le grand apport personnel qu'il a fourni en contribuant de façon constructive au règlement des problèmes et ses efforts incessants pour rechercher des solutions possibles aux problèmes en suspens.

Nous exprimons également notre profonde reconnaissance au secrétariat de l'AIEA, qui s'est acquitté avec honneur des tâches qui lui étaient imparties au cours de cette période difficile et complexe.

La Tchécoslovaquie est prête à appuyer activement les travaux de l'AIEA. La délégation de la Tchécoslovaquie appuie donc le projet de résolution A/42/L.6, qui soutient les activités de l'AIEA.

M. SVOBODA (Canada) (interprétation de l'anglais) : Nous marquons cette année le trentième anniversaire de la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Dans son message de félicitations au Directeur général, M. Blix, le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, l'Honorable Joe Clark, faisait remarquer que, depuis sa création, l'AIEA joue un rôle moteur dans les efforts faits à l'échelle internationale en vue de favoriser la coopération nucléaire. En assurant la confiance nécessaire au commerce de matières nucléaires, les garanties de l'Agence ont contribué au renforcement du régime international non-prolifération. Grâce à ses programmes de coopération technique, l'Agence a fait bénéficier un nombre croissant de pays, développés comme en développement, des avantages de la technique nucléaire dans les domaines de la santé, de l'agriculture et dans de nombreux autres champs d'application.

Ma délégation profite de l'occasion pour réitérer le vigoureux soutien qu'accorde le Canada aux activités de l'Agence et à ses nombreux programmes axés sur l'utilisation de l'énergie nucléaire au profit de l'humanité tout entière.

La délégation canadienne rend hommage au Secrétaire général pour la qualité de son rapport annuel pour 1986. Bien écrit et convaincant, ce document témoigne de la façon exceptionnelle dont l'Agence, outre qu'elle s'acquitte de son programme habituel de travail, déjà chargé, a relevé les défis exceptionnels qui se sont présentés en matière de sécurité nucléaire. Ma délégation a constaté avec satisfaction, à la lecture du rapport annuel, que le Secrétariat n'a décelé aucune anomalie qui puisse indiquer qu'il y a eu détournement de quantités significatives de matières nucléaires sous garanties.

J'aimerais maintenant parler de la Conférence générale qui vient tout juste de prendre fin. Ma délégation désire commenter certains points.

Nous nous inquiétons surtout du fait que des questions qui ne sont pas d'ordre technique prennent de plus en plus d'importance pour l'Agence, qui est avant tout un organisme technique et qui doit le rester. Les inestimables travaux de l'Agence, reconnus et appréciés de tous, pourraient être également compromis, comme le commerce de matières nucléaires soigneusement orchestré pourrait être menacé, si l'on continuait de débattre des questions qui ne relèvent pas du mandat de l'Agence, plutôt que de les confier à d'autres instances. Nous nous félicitons que l'on ait pu parvenir, à la Conférence générale, à des compromis de dernière minute, qui ont permis d'éviter de graves conséquences.

M. Svoboda (Canada)

Le risque que se déclenche une grave crise financière a plané sur la conférence cette année. Le Directeur général a fait savoir, à la réunion de septembre du Conseil d'administration, qu'un nombre étonnamment élevé d'Etats membres n'avaient toujours pas, fin septembre, versé leurs quotes-parts pour 1987. Fort heureusement, la promesse récente d'une contribution massive a permis d'éviter la crise, prévue pour novembre. Le Canada prie instamment tous les Etats membres de verser leur quote-part aussitôt que leur cycle budgétaire le leur permettra afin que soit éliminée à tout jamais une telle incertitude.

Je voudrais commenter la résolution GC(XXXI)818 qui porte sur le partage de renseignements concernant la sûreté nucléaire, que la Conférence générale a adoptée.

Je tiens à affirmer que le Canada, non seulement appuie le transfert à bon escient de renseignements concernant la sûreté nucléaire dans le cadre des programmes de l'Agence auxquels il participe sans réserve, mais encore va de l'avant s'agissant d'échange bilatéraux. Lorsqu'il existe un cadre stratégique officiel de coopération nucléaire, c'est-à-dire un accord de coopération qui couvre tous les aspects, le Canada a pour politique de donner, pendant toute la durée de vie du réacteur CANDU qu'il a fourni, des renseignements relatifs à l'exploitation de ces derniers en toute sécurité.

Le partage des renseignements concernant la sécurité nucléaire ne saurait être dissocié des efforts de coopération faits dans ce domaine et doit, par conséquent, tenir compte des droits et obligations qui lient clients et fournisseurs. Comme dans le cas de la technologie, quiconque désire avoir accès à des renseignements sur la sûreté nucléaire doit aussi accepter un certain nombre d'obligations connexes.

Même si j'ai exprimé certaines réserves sur les points débattus à la récente conférence, ma délégation approuve le rapport annuel de l'AIEA et se rallie au consensus réalisé sur la résolution dont il vient d'être question.

M. KOSTOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la République populaire de Bulgarie a étudié minutieusement le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique et est heureuse de prendre note des travaux en cours de l'Agence dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les responsabilités importantes de l'Agence ont été clairement mises en lumière dans la déclaration liminaire de son Directeur général, M. Hans Blix. J'aimerais rendre hommage au secrétariat de l'AIEA et, notamment, à M. Blix pour le rôle qu'ils ont joué dans la réalisation des tâches et des objectifs de l'Agence au cours de la période à l'examen.

M. Kostov (Bulgarie)

Cette année, la communauté internationale, notamment les représentants de la science et de la technique, a célébré, en République populaire de Bulgarie, le trentième anniversaire de la création de l'Agence. En sa qualité de membre fondateur de l'AIEA, mon pays est d'avis que cet anniversaire est un événement international important qui offre l'occasion de passer en revue les activités de l'Agence. Il souligne également le fait que l'énergie nucléaire ne peut contribuer au progrès et à la prospérité de l'humanité que sur la base de la coopération dans son application à des fins pacifiques. Pendant 30 ans, l'Agence a réalisé de nombreux travaux, souvent dans des conditions difficiles, qui nous donnent satisfaction et permettent d'être confiants et optimistes quant à l'avenir de l'Agence. Au cours de ces 30 ans, l'AIEA est devenue un centre mondial universellement reconnu traitant des problèmes scientifiques et techniques liés à l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et octroyant une assistance technique aux pays en développement. Aujourd'hui, nous pouvons dire en toute confiance que l'Agence a passé avec succès le test dans les domaines politique et technique.

Les réalisations de l'AIEA de ces 30 années témoignent à l'évidence que tous les pays, indépendamment de leur système socio-économique, peuvent et doivent contribuer au renforcement de la sécurité internationale. Cette combinaison unique de fonctions de recherche et de contrôle exécutées par l'Agence et sa contribution à la non-prolifération des armes nucléaires sont d'une importance toute particulière pour le maintien de la paix et de l'instauration de la confiance entre les Etats.

L'année dernière a été particulièrement importante dans l'histoire de l'Agence. La question de la sûreté nucléaire a ravivé l'intérêt de la communauté internationale pour les activités de l'AIEA. Les Conventions internationales sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situations d'urgence radiologique, dont l'adoption et l'entrée en vigueur rapides sont sans précédent, avec l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ont jeté les bases juridiques d'un régime international réglementant la sûreté de l'énergie atomique. Mon pays a signé et observe scrupuleusement ces conventions. En même temps, nous sommes d'avis que l'on doit élaborer un nouvel instrument international concernant la responsabilité des Etats en cas d'accident nucléaire ainsi que des mesures contre le terrorisme nucléaire.

M. Kostov (Bulgarie)

Aucun effort concerté visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire ne portera de fruits tant que l'on n'aura pas supprimé la menace de guerre nucléaire qui pèse sur l'humanité. L'arrêt de la course aux armements, notamment de la course aux armements nucléaires, l'interdiction des essais d'armes nucléaires et l'élimination progressive des armes nucléaires d'ici la fin du siècle, tel que l'a proposé M. Gorbatchev, le 15 janvier 1986, est la seule voie de survie pour l'humanité qui promet la coopération, le progrès et le développement économique.

L'idée d'un monde dénucléarisé n'est pas un rêve utopique. Elle comporte des aspects réels et c'est la seule alternative raisonnable à la "dissuasion nucléaire". Selon nous, il n'y a pas de domaine de limitation des armements qui ne puisse faire l'objet d'un accord véritable et mutuellement acceptable. Le dernier exemple en est l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue d'éliminer les missiles de portée intermédiaire et les missiles de plus courte portée. Nous nous félicitons de la décision d'éliminer ces deux types d'armes nucléaires ainsi que de l'accord prévoyant d'entamer des négociations complètes sur les questions des essais nucléaires.

En tant qu'organisme international généralement reconnu de coordination des efforts des Etats dans l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'Agence ne peut pas rester à l'écart des grandes tendances des affaires internationales. La participation active de l'AIEA aux efforts de non-prolifération est l'un des aspects essentiels de la lutte visant à éliminer la menace nucléaire, à renforcer la paix et la sécurité internationales et à freiner la course aux armements.

Nous sommes heureux de constater que ni en 1986 ni avant aucune violation a été identifiée qui indiquerait un détournement de matériel ou d'installations nucléaires sous garanties de l'AIEA à des fins militaires. Par ailleurs, nous estimons que de nouveaux efforts devraient être entrepris pour renforcer le système de garanties, notamment en invitant de nouveaux Etats, surtout les Etats qui disposent d'une technologie nucléaire avancée, à se joindre au système. A cet égard, des mesures décisives devraient être prises pour mettre en oeuvre les résolutions concernant les potentiels nucléaires d'Israël et de l'Afrique du Sud qui ont été adoptées par la trente et unième session de la Conférence générale de l'AIEA.

M. Kostov (Bulgarie)

Les efforts destinés à renforcer le régime de non-prolifération devraient se poursuivre. Mon pays attache une attention particulière aux travaux de l'Agence dans le domaine des garanties. Nous notons avec satisfaction les succès obtenus dans ce domaine mais nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à renforcer leur efficacité en employant de meilleurs équipements technique et en utilisant au mieux les technologies existantes et en recourant au maximum au inspecteurs de l'Agence.

En 1986 et en 1987, la question de la situation financière de l'Agence est devenue très pressante. Plusieurs Etats membres n'ont pas versé leur contribution depuis plusieurs années. Certains des pays qui contribuent le plus n'ont pas payé leur contribution au cours de cette dernière période. Nous espérons que les pays qui se sont engagés à verser leur contribution aussi tôt que possible s'acquitteront de leur responsabilité, ce qui permettra d'achever des projets fondamentaux, notamment dans le domaine de l'aide technique aux pays en développement. Mon pays a accepté la contribution volontaire évaluée pour 1988 et demande instamment à tous les Etats membres de faire de même. Sans un appui universel, l'Agence ne pourra faire avancer ses travaux ni atteindre ses objectifs. Comme on le sait, la République populaire de Bulgarie a réussi à développer son programme d'énergie nucléaire à des fins pacifiques à un rythme rapide et stable. L'année dernière, l'énergie nucléaire représentait 30 % de la production d'électricité de mon pays. De nouvelles installations de production d'électricité d'origine nucléaire ont été construites et entreront bientôt en fonction.

La Bulgarie a participé de façon active aux programmes de sécurité nucléaire de l'AIEA. Un certain nombre de mesures ont été prises pour garantir la sécurité des réacteurs nucléaires existants et pour assurer la formation du personnel. Ces mesures continueront à accorder la priorité aux questions de sécurité dans le développement de l'énergie nucléaire. En 1986, les garanties de l'AIEA relatives au fonctionnement de nos installations nucléaires ont continué à être appliquées avec succès. Nous tenons à faire remarquer que nous sommes satisfaits de voir que les objectifs des garanties de l'AIEA dans mon pays ont été pleinement atteints.

En dehors du développement de la production d'énergie nucléaire, mon pays accorde une grande importance aux applications de l'énergie nucléaire dans le domaine de l'économie, de la médecine, de la science et autres. Ces efforts que nous déployons ont reçu l'appui actif de l'Agence.

M. Kostov (Bulgarie)

La République populaire de Bulgarie a participé, dans la mesure de ses capacités, aux programmes d'assistance technique de l'AIEA. Mon pays a fourni, par l'intermédiaire de l'Agence, un certain nombre de services d'experts dans ce domaine. Les spécialistes de l'énergie nucléaire d'un certain nombre de pays ont reçu leur formation dans des centres scientifiques et de production en Bulgarie. Nous sommes disposés à accroître notre assistance et notre coopération dans ce domaine en tenant compte des intérêts de tous les pays.

En conclusion, je tiens à souhaiter au secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, notamment, à son Directeur général M. Hans Blix, beaucoup de succès dans leurs nobles travaux pour le bienfait de toute l'humanité.

Mme RASI (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Finlande tient à féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique et son directeur général, M. Hans Blix, pour sa compétence et ses résultats rassurants au cours de cette année marquée par les séquelles de l'accident nucléaire de Tchernobyl et par une surcharge de travail imposée à l'AIEA à cette occasion. La manière excellente dont l'Agence s'est acquittée de sa tâche au service de la communauté internationale a été largement reconnue et appréciée. Je tiens à redire que mon gouvernement renouvelle son plein appui à l'AIEA et au docteur Blix au cours de cette année qui marque le trentième anniversaire de la fondation de l'Agence.

La sûreté nucléaire et la non-prolifération sont les deux piliers sur lesquels repose l'acceptabilité de l'énergie nucléaire et notamment de la puissance nucléaire. Mais nous avons vu s'éroder la confiance dans la fiabilité de ces piliers. Cela nécessite une période de profonde réflexion sur l'avenir de l'énergie nucléaire. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est la preuve des incertitudes générales quant au rôle futur de l'énergie nucléaire entre autres options possibles. Le récent rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement - rapport Brundtland - illustre bien cette situation.

Le temps de réflexion que j'ai mentionné devrait être utilisé pour répondre à certaines des questions fondamentales relatives à l'acceptabilité de l'énergie nucléaire. Nous devons développer, à tous les niveaux, une meilleure compréhension des questions de sécurité. Cela comprend également la sûreté de la gestion des déchets nucléaires et de la protection physique des usines et du matériel nucléaires.

Mme Rasi (Finlande)

En même temps, nous devons renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération a grandement contribué à réduire la crainte souvent exprimée selon laquelle il ne serait pas possible de continuer à distinguer les armes nucléaires et l'énergie nucléaire. Nous ne pouvons que nous féliciter de toute nouvelle adhésion au Traité sur la non-prolifération, car elle renforce le régime de non-prolifération. Je tiens ici à mentionner tout particulièrement la décision prise récemment par le Gouvernement de l'Espagne d'adhérer au Traité. Par ailleurs, plus de 40 des 130 Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération ne se sont pas encore acquittés de l'obligation qu'ils ont contractée aux termes de ce traité de conclure des accords de garanties avec l'AIEA.

Mon gouvernement note avec satisfaction que les Conventions sur la notification rapide et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire, conclus l'année dernière, sont maintenant entrées en vigueur.

De même, mon gouvernement se félicite de l'information selon laquelle la République populaire de Chine a décidé de placer certaines de ses installations nucléaires sous garanties de l'AIEA. Lorsque cet accord entrera en vigueur, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires auront soumis toutes leurs activités nucléaires pacifiques, ou certaines d'entre elles, aux garanties de l'AIEA.

L'acceptabilité de l'énergie nucléaire est une question mondiale. Si l'énergie nucléaire ne retrouve pas un niveau satisfaisant d'acceptabilité dans les pays industrialisés, il sera alors difficile qu'elle contribue à répondre aux besoins énergétiques des pays en développement.

Mon gouvernement souhaite que l'AIEA continue d'exercer toutes ses fonctions et voudrait qu'elle soit bien équipée pour s'acquitter de ses différentes tâches. Malheureusement, la situation financière de l'Agence ne fait que se détériorer. Mon gouvernement estime qu'il existe une menace potentielle ici, au niveau de la performance de l'AIEA, par exemple dans le domaine crucial de l'inspection des garanties. Il est inévitable que des problèmes s'ensuivront pour le développement bien ordonné des secteurs nucléaires dans les pays développés comme dans les pays en développement, si l'on porte atteinte à la crédibilité des garanties. Je demande donc instamment à tous les Etats membres d'honorer leurs engagements

Mme Rasi (Finlande)

financiers à l'égard de l'AIEA afin de lui permettre de poursuivre ses travaux importants à un niveau qui réponde aux besoins du régime de non-prolifération, indépendamment des autres activités.

L'AIEA est avant toute chose une agence technique. Récemment, des questions de caractère politique ont été inscrites à l'ordre du jour de l'AIEA et un temps considérable a été consacré à leur examen au cours de la dernière Conférence générale. Mon gouvernement croit toujours au bien-fondé de la répartition du travail à laquelle nous sommes parvenus à l'intérieur du système de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et à l'intérêt d'éviter les chevauchements à l'intérieur dudit système, qui offre des instances appropriées pour un débat politique hors des institutions spécialisées.

M. OKELY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Au cours des 43 dernières années, nous avons eu à relever le défi de l'atome, c'est en fait un double et formidable défi. Nous avons dû apprendre à maîtriser l'atome sous son aspect pacifique et sous son aspect menaçant. Aucun de ces deux défis n'a été facile à relever, et tous deux ont exigé beaucoup de réflexion préalable, de créativité et d'initiative.

Trois années seulement après la première représentation graphique de la puissance d'explosion de l'atome, des propositions de grande portée ont été faites dans le "Plan Baruch" en vue de créer une organisation "à laquelle devraient être confiées toutes les phases du développement et d'utilisation de l'énergie nucléaire". Ces propositions étaient les premières propositions de fond présentées à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Sept ans plus tard, en 1953, aux Nations Unies, le Président des Etats-Unis, Dwight Eisenhower, proposait la création d'une "agence internationale de l'énergie atomique" qui "prendrait des mesures afin que le matériel fissile serve les intérêts de l'humanité".

Le mois dernier à Vienne, des Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont commémoré le trentième anniversaire de l'Agence, événement d'une grande importance.

Il convient de noter que les statuts portant création de l'Agence ont été ouverts à la signature en octobre 1956 et sont entrés en vigueur neuf mois plus tard, le 29 juillet 1957.

M. Okely (Australie)

L'Australie a participé dès le début à sa conception et à son évolution. Nous avons été l'un des huit puis des 12 pays, à participer très étroitement à la rédaction du projet de statuts de l'Agence. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis les premiers jours de la création de l'Agence, nous avons oeuvré avec d'autres pays pour que l'Agence devienne l'une des institutions réellement puissantes de la famille des Nations Unies. Collectivement, nous lui avons demandé d'encourager la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité internationales. Nous lui avons également demandé de vérifier, par le biais de l'application de garanties internationales, que les installations et le matériel nucléaires sont utilisés uniquement à des fins pacifiques.

C'étaient des tâches difficiles. L'Agence s'est-elle montrée à la hauteur de ces tâches? Avant de répondre à cette question, il faut rappeler l'effet qu'a eu l'entrée en vigueur en 1966 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette étape importante dans les efforts de non-prolifération déployés à l'échelle internationale a conduit au développement par l'Agence de son système de garanties de non-prolifération.

Le Traité est aussi important aujourd'hui que le jour de sa signature il y a 17 ans. Les 136 signataires seront bientôt 137 avec l'adhésion de l'Espagne, dont nous nous félicitons. Mais nous aimerions voir d'autres Etats signer, ceux dont les activités nucléaires nous préoccupent. Le dilemme que représentent les Etats non parties au Traité, que l'on appelle des Etats au seuil de la maîtrise nucléaire, est l'un des problèmes les plus difficiles auxquels se heurte la communauté mondiale en cette fin de siècle.

L'AIEA s'est également révélée à la hauteur de la deuxième tâche qui lui était confiée par la communauté internationale. Elle a toujours fourni l'assurance que les matériels nucléaires placés sous ses garanties n'avaient pas été détournés à des fins militaires ou d'explosion. Nous sommes convaincus que c'est la vérité. Il s'agit d'une assurance d'une importance vitale pour tous les membres de la communauté internationale, qu'ils soient ou non membres de l'Agence ou signataires du Traité. Le fait est que nous profitons tous du système de garanties de l'Agence, sans lequel il n'est pas difficile d'imaginer ce que serait le monde aujourd'hui.

M. Okely (Australie)

L'Agence a fait la preuve qu'elle coopérait en encourageant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sous strictes garanties. Elle ne peut toutefois pas s'acquitter seule de sa tâche. Le transfert et le partage de la technologie et des expertises continueront de dépendre de la volonté de ses Etats membres de partager les divers programmes et d'y contribuer. L'Australie joue pleinement son rôle et continuera de le faire.

L'Australie est un important exportateur d'uranium. Elle dispose aussi de la capacité de mettre au point des armes nucléaires. Nous avons pourtant choisi de signer le TNP, d'éviter l'option nucléaire, de renoncer à la voie de la fausse sécurité par la possession de la bombe. Il est aujourd'hui universellement reconnu que la sécurité ne peut être maintenue sur la base d'armes nucléaires et que la guerre nucléaire ne doit jamais être menée.

Ces dernières années, nous avons remodelé la base juridique de nos activités nucléaires. Une loi de non-prolifération nucléaire a été présentée, qui donne effet à nos obligations dans le cadre du TNP et du Traité de Rarotonga et établit un strict contrôle sur la possession et le transfert de matières nucléaires.

Nous avons récemment créé l'Organisation australienne des sciences et techniques nucléaires, en remplacement de l'ancienne commission de l'énergie atomique, qui se concentrera sur les applications pratiques de la technologie nucléaire, lesquelles sont d'une grande importance pour le développement économique et social de l'Australie. La législation, portant création de la nouvelle organisation, exclut de façon très nette la recherche et le développement en matière de conception ou de production d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires.

Comme chacun peut le voir, notre manière de concevoir la non-prolifération est très sérieuse. Pour nous, c'est l'avenir qui est en jeu, un avenir pour lequel nous continuerons de nous battre, car c'est un choix que nous souhaitons appuyer.

Mais revenons à l'Agence. Tchernobyl nous a cruellement rappelé que l'atome, lorsqu'il échappe à tout contrôle, est menaçant. L'effet d'une explosion nucléaire ou d'un accident radiologique peut être tout aussi catastrophique. La réaction de l'Agence, qui a coordonné la négociation sur les deux nouvelles conventions sur la notification rapide en cas d'accident nucléaire et sur l'assistance en cas

M. Okely (Australie)

d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique, lors de la session extraordinaire de la Conférence générale qui s'est tenue l'année dernière, mérite notre admiration.

L'Australie les a signées toutes les deux, et notre ministre des affaires étrangères et du commerce, Bill Hayden, les a ratifiées à Vienne, le mois dernier. Nous venons également de ratifier la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

L'objectif de cette question à l'ordre du jour est de faire examiner par l'Assemblée générale le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le rapport de l'Agence pour 1986, que M. Blix a présenté hier, fait clairement apparaître que l'Agence s'est acquittée des fonctions importantes que nous lui avons confiées.

Nous sommes saisis d'un projet de résolution qui représente l'action de l'Assemblée à l'égard du rapport de l'AIEA pour 1986. Nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

Je voudrais enfin rendre à nouveau un hommage particulier à M. Blix et à son personnel, dont la réputation d'excellence professionnelle, d'habileté et de dévouement est unanimement reconnue. Leur tâche est complexe, notamment lorsque des tentatives sont faites pour introduire dans le travail de l'Agence des questions à caractère purement politique qui n'y ont pas leur place.

Par bonheur, l'Agence connaît une crise de mi-parcours. C'est un organisme bien dirigé, tout à fait à la hauteur de ses responsabilités et dévoué à sa tâche. Mais il supporte un lourd fardeau de responsabilité, et peu de signes laissent espérer que ce fardeau s'allégera dans un avenir prochain. Comme nombre de ses Etats membres, il faudra qu'elle apprenne à vivre avec moins de ressources. Elle ne pourra éviter d'opérer des choix pénibles dans ces priorités. Elle rencontrera virages et collines sur sa route.

A ceux qui cherchent à détourner l'Agence de son cours, nous disons : "Réfléchissez-y à deux fois". Il est nuisible à nos intérêts communs, en tant que membres de l'Agence, de permettre que des questions politiques sans rapport viennent perturber ses activités. Le statut de l'AIEA est clair et ce n'est que si nous le respectons que l'Agence pourra continuer d'apporter son précieux concours.

Nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir et veiller à ce que l'organisme que nous avons créé reste opérationnel et continue de s'acquitter des tâches que nous lui avons confiées. Nous devons lui donner les moyens et l'espace

M. Okely (Australie)

nécessaires pour travailler. Nous ne devons pas attendre de lui plus que ce que nous exigeons de nous-mêmes. Ni plus ni moins. Mais par-dessus tout, nous devons continuer d'avoir confiance dans sa capacité technique et son professionnalisme, des qualités dont nous n'avons aucune raison de douter.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, pour la présentation très intéressante qu'il a faite du rapport sur les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée et les paroles aimables qu'il a adressées à mon pays, en tant que pays hôte de l'Agence depuis sa création, il y a 30 ans. Nous sommes fiers que le siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique se trouve à Vienne et réitérons notre plein appui à M. Blix, personnellement, ainsi qu'à l'Agence.

1986 a sans aucun doute été une année cruciale dans l'histoire de l'Agence, étant donné que le premier accident important dans une usine nucléaire, aux conséquences radiologiques immenses, s'est produit au cours de la période que nous examinons. L'Agence a réagi rapidement en prenant un certain nombre de mesures importantes, telles que l'adoption du programme de sécurité nucléaire élargie et l'élaboration de nouvelles conventions multilatérales sur la notification rapide et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire.

Depuis l'année dernière, les risques liés au fonctionnement des centrales nucléaires ont été un sujet principal de discussions et d'examen dans la plupart des pays, tant au niveau de prise de décisions gouvernementales que dans le grand public. Il y a plusieurs années, l'Autriche a pris une décision négative concernant la production d'énergie nucléaire. Les raisons de cette décision ont été, à notre avis, une fois encore confirmées. D'une part, notre conclusion est valable sur le plan national; d'autre part, elle reflète notre appréciation du rôle général joué par l'énergie nucléaire, aujourd'hui et dans l'avenir.

L'Autriche est par conséquent convaincue que la sécurité nucléaire doit figurer au premier plan de nos préoccupations. Notre position à l'égard de cette question se situe bien au-delà d'une simple réflexion sur les craintes qu'elle suscite dans l'opinion publique. Notre crainte s'appuie sur notre expérience et sur la raison. Toute augmentation du potentiel nucléaire risque d'accroître la possibilité de nouveaux accidents, avec un risque radiologique à grande échelle.

M. Fischer (Autriche)

Les causes potentielles de tels accidents sont les pannes d'équipement qui peuvent avoir lieu en dépit de normes de sécurité toujours croissantes. Ces causes peuvent relever de la responsabilité de l'opérateur; elles peuvent aussi être extérieures - je songe aux dommages provoqués par une attaque. Un développement énergétique mondial dépendant essentiellement de l'énergie nucléaire renforcerait la possibilité, voire la probabilité, d'accidents nucléaires. Nous estimons donc qu'il est essentiel de trouver une autre démarche et faire abandonner l'opinion selon laquelle il n'y aurait pas d'autre voie possible. Si un effort matériel et intellectuel du même ordre que celui qui est apporté au développement de la technique nucléaire actuelle était consacré à la recherche d'autres sources d'énergie que les combustibles fossiles ou la fission nucléaire, des solutions de rechange pourraient être trouvées, développées, puis appliquées.

Je voudrais souligner que le point de vue de l'Autriche sur l'énergie nucléaire n'est pas en contradiction avec la coopération et l'appui constant que nous accordons à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Dans le monde d'aujourd'hui, où l'énergie nucléaire est utilisée aux fins de la production d'énergie, le rôle et les activités de l'Agence en ce qui concerne la sûreté nucléaire, la non-prolifération et les garanties sont d'une immense importance. En conséquence, le fonctionnement optimal de l'Agence sur une base financière saine doit être au premier plan des préoccupations de tous les Etats membres.

L'Autriche appuie sans réserve toutes les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire. A notre avis, ces activités devraient même aller au-delà de ce qui est inclus, à l'heure actuelle, dans le Programme élargi de sûreté nucléaire de l'Agence. Des normes de sécurité internationalement contraignantes pour les installations nucléaires devraient être adoptées et leur contrôle obligatoire par l'Agence institué. Cela devrait être l'élément central de tout programme élargi de sûreté nucléaire de l'Agence. Nous estimons également qu'une convention internationale sur la responsabilité des Etats quant aux dommages causés par des accidents dans des installations nucléaires devrait être mise au point, de préférence dans le cadre de l'Agence. Une telle convention devrait grandement encourager les gouvernements à promouvoir la sécurité nucléaire au niveau national.

M. Fischer (Autriche)

L'Autriche sait que cette notion d'une convention internationale sur la responsabilité des Etats ne rencontre pas, à l'heure actuelle, un appui unanime parmi les Etats membres de l'Agence. Certains Etats membres préfèrent une approche de droit civil, limitée aux revendications individuelles pour dommage découlant directement d'émissions accidentelles de radioactivité. Cette approche a sans aucun doute ses mérites, mais elle est insuffisante en cas d'accidents sur une grande échelle causant des dommages non seulement à un grand nombre de personnes, mais aussi à l'environnement en tant que tel. Seule l'institution d'une responsabilité des Etats répondrait comme il convient à ce genre de situation. L'expérience passée étaye ce point de vue.

L'Autriche prend acte des résultats de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire. En même temps, nous reconnaissons qu'il existe dans ce domaine un grand potentiel pour des activités élargies. La question de la sûreté nucléaire a sa place dans les relations internationales. A notre avis, les préoccupations légitimes des pays devant les conséquences transfrontières possibles de la technique nucléaire devraient être reconnues.

Ces préoccupations devraient être prises en considération au niveau régional et, notamment, dans le cadre des relations entre pays voisins. A cet égard, les accords bilatéraux entre Etats voisins, institutionnalisant les mécanismes de consultation et d'information, ont une grande importance. L'Autriche a conclu des accords de ce type avec la Tchécoslovaquie et, tout récemment, avec la Hongrie. Nous sommes heureux que quelques accords de ce genre existent déjà ou soient en cours de négociation.

Outre ces activités dans le domaine de l'énergie nucléaire, de sûreté nucléaire et des garanties de non-prolifération, l'Agence a également des responsabilités importantes dans le domaine non énergétique de la coopération nucléaire. La plupart des pays en développement tirent avantage de leur appartenance à l'Agence en participant à des programmes dans le domaine non énergétique, comme par exemple l'utilisation des techniques de radiation et d'isotope dans l'agriculture, la médecine, la biologie, l'industrie et l'hydrologie. Dans la logique de sa position à l'égard de l'énergie nucléaire, l'Autriche attache une importance particulière aux programmes de l'Agence dans le domaine non énergétique de la coopération nucléaire. Nous sommes convaincus que les pays développés comme les pays en développement peuvent tirer grand avantage de ces programmes.

M. Fischer (Autriche)

Pour conclure, j'aimerais réaffirmer l'appui de mon pays à l'Agence internationale de l'énergie atomique et exprimer une fois de plus notre confiance dans son directeur général et son personnel scientifique et technique si compétent.

M. GUERRA SERNA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : La Colombie prend part au débat général sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour appuyer l'oeuvre remarquable de cette institution et pour commenter une question extrêmement importante pour sa politique extérieure.

Alors que le monde se couvre de nuages menaçants qui risquent de précipiter un hiver nucléaire irréversible, le travail de l'Agence prend une valeur inestimable dans la préservation de la paix et de l'harmonie internationales et pour renforcer le développement de la coopération multilatérale. L'action de l'Agence dans la promotion des utilisations pacifiques de l'atome constitue sa contribution principale au système des Nations Unies. Cette tâche vitale se traduit par un travail de recherche concerté, le transfert approprié des techniques et les échanges opportuns d'informations.

De même l'Agence fait un effort très poussé pour systématiser les mesures de sûreté nucléaire. A cet égard la Colombie estime que tout doit être fait pour standardiser les garanties. On ne pourra parler d'un système fiable que si l'on renforce l'autorité de l'AIEA dans le domaine du contrôle, pour que toutes les installations nucléaires, sans exception, militaires et civiles soient sous son contrôle et sa surveillance in situ.

---

M. Guerra Serna (Colombie)

Nous estimons que l'Agence doit disposer d'un mécanisme de contrôle, de vérification et de suivi contraignant pour toutes les autorités nationales, régionales et mondiales pour ce qui est de la protection radiologique, afin de prévenir et de neutraliser les accidents de plus en plus fréquents dans ce domaine.

A cet égard, nous sommes d'avis que chaque pays Membre des Nations Unies devrait, le plus rapidement possible, adhérer à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.

A l'aube du troisième millénaire, un peu plus de dix ans avant le XXI siècle, toute l'humanité devrait pouvoir jouir, comme d'un droit sacré au développement collectif, des fruits des progrès technico-scientifiques hallucinants enregistrés dans les domaines de l'espace extra-atmosphérique, des océans et de l'énergie libérée par la fission nucléaire.

La Colombie - pays en développement et non aligné - souhaite que l'Agence internationale de l'énergie atomique dispose des instruments et des fonds nécessaires pour lui permettre de multiplier par cent ses programmes de coopération. De cette manière, le tiers monde pourrait bénéficier de l'utilisation pacifique de cette énergie, indépendamment de son niveau de développement, de sa capacité scientifique ou de son pouvoir économique.

Voilà pourquoi nous nous félicitons de voir que l'Agence s'emploie à renforcer l'infrastructure des Etats Membres pour la planification, la mise en oeuvre et la conduite de projets nucléaires par le biais de cours de formation, de projets de coopération technique et de missions consultatives.

Le fait que les 397 centrales nucléaires actuellement en service dans le monde assurent 15 % de la production mondiale d'électricité souligne bien l'importance que revêt l'utilisation pacifique de l'atome.

La prise de conscience des immenses possibilités qui s'offrent à nos pays dans ce domaine devrait nous amener à la mise en place, aux Nations Unies, d'un superpouvoir collectif de prise des décisions pour assurer une coopération internationale souple, généreuse et permanente, au-dessus des simples intérêts commerciaux ou motifs politiques.

Nous ne devons pas oublier que l'objectif ultime de la science et de la technique doit être la qualité de la vie et le bien-être de tous. Dès lors, les Nations Unies ne doivent ménager aucun effort pour renforcer l'Agence

M. Guerra Serna (Colombie)

internationale de l'énergie atomique, instrument le mieux à même de contrôler et de vérifier le désarmement nucléaire. Seuls ceux qui respecteront l'Agence auront prouvé qu'ils souhaitent véritablement le désarmement et qu'ils ont une vocation pacifiste.

Nous faisons partie des pays qui veulent que l'Agence joue un rôle de premier plan dans le contrôle du désarmement, pour ce qui est non seulement de l'interdiction des essais nucléaires, mais aussi de la création des zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde.

Je voudrais renouveler notre appel aux puissances nucléaires pour qu'elles cessent définitivement leurs essais, ceux notamment qui menacent de précieux écosystèmes comme celui du Pacifique sud.

Du haut de cette tribune, nous engageons tous les pays, ceux en particulier qui ont la capacité nucléaire, à adhérer aux accords de dénucléarisation.

L'homme ne restera le noyau de la civilisation humaine que si la libération de l'atome cesse d'être utilisée à des fins destructrices pour être consacrée à la promotion de la paix, de la santé et du bien-être de tous nos peuples.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais me faire l'écho de ceux qui ont rendu hommage au Directeur général pour son excellent rapport et qui l'ont félicité, ainsi que ses collaborateurs, à l'occasion du trentième anniversaire de l'Agence célébré au début de l'année.

Chaque année depuis près de trois décennies, l'Assemblée générale a pu passer en revue les activités entreprises par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre du mandat qui lui a été confiée en 1957 par les Nations Unies. Tout au long de ce processus, de nombreux Etats ont salué l'excellent travail accompli par l'AIEA dans le domaine des garanties et de la sûreté nucléaire et son efficacité dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à travers le monde. La constance avec laquelle l'Assemblée générale a exprimé son appui à l'AIEA est bien la meilleure preuve que l'Agence joue un rôle unique et précieux pour défendre les buts et principes des Nations Unies et répondre aux besoins spécifiques de ses Membres.

Plus concrètement, l'AIEA a joué un rôle d'une importance primordiale dans la promotion de la paix et de la sécurité mondiale grâce à l'existence d'un système efficace de garanties. Les garanties de l'AIEA continuent de servir de fondement nécessaire à la coopération internationale dans toute une gamme de techniques

M. Okun (Etats-Unis)

nucléaires pacifiques, y compris la production d'électricité, les applications médicales, l'agriculture et l'industrie. Bien que les demandes pour la couverture par des garanties se soient multipliées ces dernières années au fur et à mesure que davantage d'installations devenaient opérationnelles et malgré les difficultés budgétaires que connaissent l'Agence et le reste du système des Nations Unies, l'Agence n'a pas permis que l'efficacité de son système de garantie en souffre. Bien plutôt, elle s'est efforcée d'utiliser mieux encore les maigres ressources dont elle disposait.

L'année dernière, l'examen du rapport annuel de l'Agence a porté essentiellement sur les efforts extraordinaires qu'a fait cette dernière pour réagir à l'accident nucléaire de Tchernobyl. Il y a eu un consensus écrasant pour reconnaître que l'AIEA avait répondu rapidement et efficacement aux besoins urgents et aux préoccupations de la communauté internationale à la suite de ce tragique événement. Aujourd'hui, un an et demi après l'accident de Tchernobyl, alors que l'attention du public s'est portée sur d'autres questions, l'AIEA, dans un souci d'améliorer la sûreté opérationnelle et la protection radiologique, se préoccupe toujours des conséquences à plus long terme de cet événement.

A cet égard, deux instruments juridiques importants, négociés l'un et l'autre sous les auspices de l'AIEA, sont entrés en vigueur au cours de l'année écoulée. Il y a tout d'abord la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, puis la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. En outre, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires est elle aussi entrée en vigueur. Les initiatives de l'Agence pour permettre une négociation rapide des récentes conventions sur la sûreté et mener à bien le long processus d'élaboration de la Convention sur la protection physique ont été exceptionnelles.

Qu'il s'agisse de garanties, de sécurité, de recherche ou d'assistance technique, les réalisations de l'Agence sont innombrables et précieuses. Je suis certain que chaque membre de l'AIEA représenté dans cette salle pourrait fournir une longue liste des bienfaits que son pays retire de sa participation à l'Agence, lesquels vont bien au-delà des intérêts plus généraux de paix et de sécurité qui nous sont communs à tous. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, il est essentiel que nous cherchions avec détermination à préserver le caractère technique profond de l'AIEA et que nous nous efforcions d'empêcher que l'on introduise des questions politiques accessoires dans ses débats.

M. Okun (Etats-Unis)

Les effets de la politisation, comme cela a été démontré dans d'autres circonstances, peuvent s'avérer dévastateurs pour la viabilité d'une organisation technique. Nous espérons, avec de nombreux Etats, qu'il sera mis fin, dans l'intérêt de l'Agence, à la tendance à y perpétuer des débats politiques.

En conclusion, j'aimerais souligner que mon gouvernement appuie fermement l'AIEA, conformément à notre engagement de continuer d'oeuvrer en étroite coopération avec les autres membres de l'Agence pour promouvoir ses nombreux programmes, qui sont d'une importance vitale pour tous.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Un des premiers membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la RSS d'Ukraine a toujours appuyé l'activité multiforme de l'Agence et participe activement à ses travaux.

Cette année, la communauté internationale dans son ensemble a célébré le trentième anniversaire de l'Agence, qui est devenue un centre autorisé universel de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Son activité joue un rôle important pour garantir la non-prolifération de l'arme nucléaire et pour renforcer le régime du développement sûr de l'énergie nucléaire. Les succès obtenus par l'Agence sont le résultat concret de la coopération de tous les pays, et surtout celle des grandes puissances nucléaires. Cela témoigne de la façon dont on peut résoudre des problèmes complexes des utilisations de l'énergie atomique et faire aussi des progrès en tenant compte des intérêts de tous.

Grâce au Traité sur la non-prolifération (TNP), l'AIEA a su acquérir un statut important dans les affaires internationales. En procédant à son contrôle pratique de l'utilisation pacifique du matériel nucléaire, l'Agence a en effet assumé une responsabilité importante devant la communauté internationale afin que le processus de production et d'utilisation de l'énergie atomique ne soit pas détourné par des pays non nucléaires aux fins de l'acquisition d'armes nucléaires.

On ne peut qu'appuyer ce qu'a dit ici plus tôt le représentant de la Tchécoslovaquie, à savoir que le système de contrôle de l'AIEA est irremplaçable.

Le renforcement généralisé du régime de non-prolifération de l'armement nucléaire reste la tâche principale de l'Agence. Le fonctionnement fécond de l'AIEA eu égard à la non-prolifération nous donne la preuve qu'un avenir non

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

nucléaire est possible pour notre planète et que cet avenir peut être réalité d'ici à l'an 2000, comme l'envisage le programme soviétique en date du 15 janvier 1986. D'autre part, les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, considérés à la lumière des récents accords soviéto-américains iront de pair, nous en sommes profondément convaincus, avec des succès dans le développement de l'énergie nucléaire pacifique et aboutiront à l'élargissement de la coopération internationale et à l'accroissement du rôle de l'Agence.

La RSS d'Ukraine appuie activement les travaux et le programme de l'Agence et la félicite de ses efforts pour fournir une assistance technique aux pays en développement. Elle est en faveur du perfectionnement et du développement des modèles et des méthodes d'une telle assistance. Chaque année, en plus de sa contribution au budget ordinaire de l'Agence, la RSS d'Ukraine consacre des moyens importants sous forme de contributions volontaires au Fonds d'assistance technique de l'Agence. En 1988, cette contribution représentera un montant, en monnaie nationale, de 482 000 dollars. Etant donné la situation financière complexe de l'Agence dont a parlé hier ici même son directeur général, M. Blix, la RSS d'Ukraine versera plus tôt sa contribution au budget ordinaire de l'Agence\*.

Les instituts de recherche scientifique de l'Académie des sciences de la RSS d'Ukraine participent activement à l'établissement de contacts de recherche dans le cadre des programmes de l'Agence. La RSS d'Ukraine participe activement à l'échange international d'informations scientifiques et techniques sur les sciences et les techniques nucléaires. Dans le cadre de ses programmes d'assistance technique aux pays en développement, la RSS d'Ukraine organise chaque année des cours de formation et des séminaires à l'intention de spécialistes venant de ces pays. En 10 ans, quelque 800 spécialistes de 60 pays ont pris part à ces événements.

Récemment, sous les auspices de l'AIEA et de l'Organisation mondiale de la santé, nous avons organisé à Kiev un cours international sur les applications médicales de l'énergie nucléaire. Des radiologistes d'une trentaine de pays y ont participé.

---

\* M. Salah (Jordanie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Une plus large coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire contribuera à l'établissement d'un régime international de développement sûr de l'énergie nucléaire. La RSS d'Ukraine en appelle à nouveau à tous les pays pour qu'ils participent activement aux programmes de création d'un régime international pour le développement sûr de l'énergie nucléaire. La réalisation de ce programme permettrait d'éviter les erreurs et les accidents qui pourraient avoir des conséquences très lourdes pour la vie et la santé des populations. L'accident survenu l'année dernière à la centrale de Tchernobyl a accru l'attention de la communauté internationale sur le problème de la sûreté de l'énergie nucléaire. Il faut dire que l'Agence a rapidement tenu compte de cet événement dans ses travaux. Ce problème devient de plus en plus urgent du fait de l'accroissement prévu de la production d'énergie pour subvenir aux besoins des générations présentes et futures. Les accidents et les fuites d'éléments radioactifs survenus dans des centrales nucléaires nous laissent entrevoir les conséquences extrêmement dangereuses de l'éventuelle destruction délibérée d'installations nucléaires. Notre pays est en faveur de l'élaboration d'un système de mesures destinées à empêcher ces attaques contre des objectifs nucléaires. Ce système exigerait de tous les Etats qu'ils acceptent les obligations correspondantes. Un système sûr de mesures devrait également être élaboré afin d'empêcher le terrorisme nucléaire dans toutes ses manifestations.

La tâche de garantir l'utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire et de libérer la planète des armements nucléaires exige un vaste ensemble de mesures internationales, l'unification des efforts de tous les pays et, avant tout, des Etats nucléaires, et l'appui de tous les Etats aux activités correspondantes de l'AIEA.

En 1986, grâce aux efforts conjugués de tous les pays, il a été possible de rédiger en très peu de temps un projet de convention internationale sur la notification rapide d'accidents nucléaires et de convention internationale sur l'assistance accordée en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Leurs signatures par un grand nombre d'Etats et leur entrée en vigueur témoignent de l'efficacité collective pour la solution de problèmes urgents.

Mon pays a l'intention de continuer à participer aux travaux de l'Agence sur le renforcement de la paix et de la sécurité et au développement plus poussé de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

M. AL-KITAL (Iraq) (interprétation de l'arabe) : C'est la première fois

cette année que je m'adresse à l'Assemblée générale et j'en suis très heureux. J'ai également grand plaisir à exprimer à M. Peter Florin nos très sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale et à lui souhaiter ainsi qu'aux Vice-Présidents plein succès dans leurs travaux.

Qu'il me soit permis également de dire notre profonde reconnaissance au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour les renseignements très précieux qu'il a communiqués dans sa déclaration d'hier, qui sont venus expliquer et compléter le contenu du rapport annuel de l'Agence pour 1986. Ce rapport revêt une importance particulière cette année, qui marque le trentième anniversaire de l'Agence. Je désire saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Agence et à son secrétariat, placés sous la direction de M. Hans Blix, dont l'expérience, la clairvoyance et l'excellent leadership ont eu l'effet le plus positif en permettant à l'Agence d'accomplir sa tâche.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour rendre hommage à l'oeuvre accomplie par M. Siegfried Eklund, Directeur général de l'Agence pendant plus de 20 ans, durant lesquels il en a assumé la direction avec une efficacité remarquable qui a permis à l'Agence d'accomplir un certain nombre de réalisations extrêmement importantes.

L'AIEA peut, à juste titre, s'enorgueillir du fruit de ses efforts pour encourager et élargir l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques ainsi que dans le domaine de la vérification du non-emploi à des fins militaires des matières nucléaires placées sous le système de garanties de l'Agence.

A l'heure actuelle, l'énergie nucléaire est intensivement utilisée partout dans le monde dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de l'industrie, de la conservation des aliments et à d'autres fins utiles. Aujourd'hui, plus de 370 réacteurs nucléaires sont en fonctionnement et, ensemble, ils produisent environ 270 GWe d'électricité. Ce progrès dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique s'est accompagné d'un progrès dans les domaines de l'amélioration des procédures de sûreté et de sécurité nucléaires et de la protection de l'homme et de son environnement des risques de rayonnements ionisants.

Cependant, cette période de la vie de l'Agence a également été marquée par des déceptions et des revers, conséquences de graves accidents nucléaires comme ceux de Three Mile Island et de Tchernobyl. Un autre échec important - et qui est l'un des

M. Al-Rital (Iraq)

plus sérieux défis qui se sont posés à l'Agence, à sa crédibilité et à son système de garanties et qui ont violé le droit incontesté des peuples à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire - a été l'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes, placées sous le système de garanties de l'Agence. L'Agence a parfois réussi et de manière éclatante à faire face aux conséquences de ces déboires. Dans d'autres cas, cependant, elle a échoué dans ses efforts.

L'accident de Tchernobyl a clairement fait la preuve de la capacité remarquable de l'Agence de jouer un rôle de tout premier ordre et extrêmement efficace dans des situations d'urgence. Dans ces circonstances précises elle a fait preuve de la même efficacité qu'elle a toujours manifestée dans l'accomplissement de ses tâches ordinaires.

Aux paragraphes 152 à 198 du rapport, sont exposées les activités de l'Agence dans ce domaine. Je suis très heureux de rendre hommage, du haut de cette tribune, à l'Agence pour ses efforts importants et fructueux, qui ont conduit à l'adoption de mesures efficaces destinées à limiter les effets néfastes de l'accident de Tchernobyl et à rétablir la confiance dans l'énergie nucléaire en tant que source importante d'énergie dont le monde et notamment les pays en développement ont le plus grand besoin.

Dans ce contexte, nous nous félicitons particulièrement des efforts déployés par l'Agence dans le domaine de l'application de deux conventions internationales extrêmement importantes, à savoir la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. L'Iraq est partie signataire à ces deux conventions. Nous croyons profondément dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dans des conditions de sûreté et de sécurité maximales.

Toutefois, tout en appréciant hautement toutes ces mesures, il n'en reste pas moins que, à notre avis, ces mesures risquent de ne pas donner les résultats escomptés si l'on ne tient pas compte des considérations suivantes.

Premièrement, l'agression armée contre des installations nucléaires constitue, d'un certain point de vue, une question étroitement liée à la sûreté nucléaire. Par conséquent, les mesures prises en matière de sûreté nucléaire resteront incomplètes à moins qu'un accord international ne soit conclu sur la prévention d'une agression armée contre des installations nucléaires. A ce stade, nous voudrions réaffirmer que l'AIEA a un rôle important à jouer à cet égard. L'Agence

M. Al-Kital (Iraq)

a prouvé admirablement qu'elle était capable d'élaborer deux conventions internationales deux mois seulement après l'accident de Tchernobyl; par conséquent, elle est tout à fait capable d'élaborer une convention internationale interdisant l'agression contre des installations nucléaires.

Deuxièmement, la sûreté nucléaire n'est pas une fin en soi, mais fait partie intégrante de la technologie de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Par conséquent, élever les normes de sûreté nucléaire risque de ne pas signifier grand-chose pour nous ou pour d'autres pays en développement, à moins que cela ne s'accompagne de mesures destinées à faciliter le transfert de technologie nucléaire et de permettre l'échange d'informations entre le fournisseur et le bénéficiaire. A cet égard, nous pensons que l'Agence n'a pas encore pris les décisions qui s'imposent.

Il y a d'autres situations également où les mesures adoptées par l'Agence n'ont pas été à la hauteur des exigences prévues par son statut. Nous songeons notamment à la question de l'agression armée contre les installations nucléaires dont j'ai déjà parlé et à l'accroissement de la capacité nucléaire militaire des régimes sud-africain et israélien, qui représentent une grave menace pour la paix et la sécurité et qui compromettent directement les progrès scientifiques et techniques des pays arabes et africains. Les intérêts politiques de certains Etats ont été parmi les obstacles les plus importants qui ont empêché l'organe de prise de décision de l'Agence d'adopter les mesures préventives susceptibles de mettre fin à la prolifération nucléaire en Afrique et au Moyen-Orient et d'empêcher ces deux régimes de déclencher une catastrophe nucléaire.

M. Al-Kittal (Iraq)

A cet égard, ma délégation voudrait mentionner les paragraphes 39 et 43 du rapport annuel de l'Agence qui traitent d'Israël et de l'Afrique. Il est fait référence, dans ces paragraphes, aux résolutions de l'Assemblée générale qui ont un rapport avec les activités de l'Agence. Mais, nous notons que ces paragraphes ne contiennent aucune référence aux mesures prises par l'Agence sur cette question.

Dans sa déclaration, le Directeur général a parlé de la situation relative à l'Afrique du Sud, mais il n'a rien dit sur le rejet persistant par Israël des résolutions dans lesquelles il lui est demandé de placer ses installations nucléaires sous contrôle international, notamment les résolutions de la Conférence générale de l'Agence dont la dernière, la résolution GC(XXXI)/RES470, a été adoptée en septembre.

L'Iraq, comme d'autres pays en développement, appuie pleinement l'Agence et coopère avec elle, en raison du rôle important qu'elle joue en encourageant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et en raison également de ses autres activités, qui revêtent une grande importance. En conséquence, ma délégation tient à exprimer son plein appui à l'appel du Directeur général lancé aux Etats membres, notamment les pays en développement qui ne connaissent pas de problèmes économiques aigus, pour qu'ils paient leurs contributions au budget de l'Agence en temps voulu.

Enfin, ma délégation est en faveur de l'adoption par consensus du projet de résolution A/42/L.6.

M. NIKULIN (République socialistes soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Cette année, le public international et, donc, le public de mon pays ont commémoré le trentième anniversaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont les activités fructueuses ont été largement reconnues à juste titre dans le monde. Au cours de ces 30 dernières années, l'AIEA a réalisé de grands progrès dans l'accomplissement de ses fonctions de base. Au cours de cette période, l'AIEA a joué un rôle clef en matière de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et a contribué efficacement à renforcer la sécurité des peuples en exécutant des fonctions de contrôle au titre du Traité sur la non-prolifération.

L'Agence est devenue un centre généralement reconnu de coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique et a démontré les avantages du potentiel créatif pacifique de l'énergie nucléaire en opposition aux utilisations militaires. Elle est également devenue, dans ce domaine, une autorité

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

scientifique et politique. Par ses activités, l'AIEA montre de façon convaincante que la communauté internationale a un mécanisme efficace et fiable de coordination des activités dans le domaine des utilisations pacifiques et sûres de l'énergie atomique. L'étape actuelle de développement de l'énergie nucléaire exige que la coopération internationale entre les Etats soit élargie et approfondie dans tous les domaines des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, et spécialement dans le domaine extrêmement important de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Le rapport de l'AIEA pour 1986 témoigne de l'exécution réussie de ses tâches principales, telles que les garanties, l'énergie nucléaire et la coopération technique dans le système d'information nucléaire.

Nous devons tout particulièrement appuyer le programme élargi de sûreté nucléaire et de radioprotection conçu pour renforcer la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire. Le programme couvre tous les aspects les plus urgents du problème, de l'élaboration de systèmes et de technologies complexes à la mise hors service des installations.

Un système international de contrôle mondial de la radioprotection et des satellites de communication pourraient servir à cette fin. Les accidents survenus dans les centrales nucléaires dans divers pays, notamment Tchernobyl, ont posé clairement la question de la nécessité d'une coopération internationale étroite en vue de renforcer la sûreté de l'énergie nucléaire. Nous appuyons pleinement les activités de l'AIEA dans ce domaine.

La RSS de Biélorussie se félicite de l'entrée en vigueur des Conventions sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, dont elle est partie.

En examinant le problème dans son ensemble, j'aimerais prendre note également de la logique et de l'opportunité de la coopération internationale, sous l'égide de l'AIEA, dans la mise au point de nouvelles générations de réacteurs plus sûrs, sur la base de l'expérience et des connaissances existantes dans le monde. Il est grand temps d'édifier un système de mesures sûr et fiable pour prévenir les attaques contre les installations et d'élaborer une convention internationale sur le sujet. Il faut prendre des mesures pour empêcher le terrorisme nucléaire et pour réglementer, sur le plan juridique, la responsabilité en cas de dommages nucléaires.

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

Il est évident que la sûreté de l'énergie nucléaire a une relation directe avec la sécurité écologique de l'humanité dans son ensemble et pose avec acuité le danger de la catastrophe écologique. La sécurité écologique fait partie du système de sécurité générale, qui entre de plus en plus dans le système des Nations Unies. De nombreux chefs d'Etat et des représentants d'un certain nombre de pays en ont parlé avec conviction lors de l'examen des problèmes relatifs à la protection de l'environnement. L'Agence, bien entendu, ne peut rester à l'écart des processus qui surgissent dans le monde et qui affecteront d'une façon vitale l'avenir de toute l'humanité. Elle doit donc pleinement contribuer à la réduction réelle des armements nucléaires et aboutir, dès que possible, à un accord sur la question d'un traité sur l'interdiction globale des essais d'armes nucléaires, auquel les Nations Unies attache une grande importance depuis de nombreuses années.

Il faut souligner l'importance considérable que revêtent pour la sécurité des peuples du monde le Traité sur la non-prolifération et les activités de l'AIEA concernant son application, et de noter que l'AIEA a créé un système de contrôle efficace qui garantit la fiabilité, la rapidité et la portée requises en matière d'inspection et d'information.

Nous constatons avec satisfaction, ainsi qu'il ressort du rapport de l'AIEA, qu'en 1986, comme précédemment, le secrétariat de l'Agence n'a pas décelé de violations indiquant le détournement de matières nucléaires sous garanties ou l'utilisation d'installations nucléaires mises sous garanties que ce soit pour la fabrication d'armes nucléaires, à d'autres fins militaires, ou pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous prononçons pour une efficacité accrue du contrôle de l'AIEA dans les Etats du seuil, notamment ceux qui n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération.

Nous voudrions attirer l'attention sur la nécessité d'appliquer également les garanties à toute assistance technique fournie, ce qui, nous en sommes convaincus, ne diminuera pas son efficacité. Mon pays a toujours attaché une grande importance à un domaine d'activité vital de l'AIEA : l'assistance technique et la coopération avec les pays membres de l'Agence. Nous notons avec satisfaction l'accroissement constant des activités exécutées par l'Agence en matière de transfert d'expérience de connaissances, de technologies et de matériel pour les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et pour le renforcement du développement social et économique des pays qui reçoivent cette assistance technique.

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

La position de principe de mon pays sur la coopération avec les pays en développement se reflète également dans l'accroissement constant de nos contributions volontaires au Fonds d'assistance technique et de coopération de l'Agence. La RSS de Biélorussie appuie tous les aspects des activités de l'AIEA et participe activement à ses plus importants programmes. L'adhésion de notre république au futur programme des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et nos réalisations dans ce domaine nous permettent de participer activement à la coopération internationale dans cet important domaine.

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

Nous estimons qu'il convient de garantir à l'Agence les conditions de travail qui lui sont nécessaires pour qu'elle s'acquitte de façon efficace de sa tâche. A ce propos, nous estimons qu'il est inadmissible d'exercer une pression financière quelconque sur l'Agence.

En conclusion, nous tenons à souligner que la République socialiste soviétique de Biélorussie se prononce en faveur du renforcement de l'autorité internationale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'élargissement de ses activités multiples et de la participation active de l'Agence au développement de la coopération aux fins des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

M. TEWARI (Inde) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président à l'occasion de son élection à ce poste très élevé de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sous sa direction et sous son égide, les débats de l'Assemblée générale se dérouleront sans heurts et dans un esprit de consensus. Nous félicitons également les membres de son équipe à l'occasion de leur élection.

Nous sommes saisis du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 1986. D'après ce rapport, la capacité totale de la production d'énergie nucléaire a augmenté d'environ 8,9 % au cours de l'année 1986, atteignant 273,76 GWe à la fin de l'année. Les centrales nucléaires représentaient plus de 15 % de la production mondiale d'électricité en 1986 et à la fin de l'année, il y aura 397 centrales nucléaires en fonctionnement qui représenteront une expérience cumulative de plus de 4 200 années réacteurs.

Comme il est indiqué dans le rapport, l'accident de Tchernobyl est l'événement le plus important de l'année 1986 dans le domaine de l'énergie nucléaire. Nous sommes heureux de constater que l'Agence internationale de l'énergie atomique et les divers pays du monde se sont montrés à la hauteur de l'événement et ont contribué au mieux à endiguer les retombées radioactives. Le rapport de l'Agence remarque que bien que l'accident ait entraîné au sein du public et dans les milieux politiques de nombreux pays une manifestation d'opposition à l'énergie nucléaire, cela n'a entraîné l'annulation d'aucun programme nucléaire.

A cet égard, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à son directeur général pour les efforts qu'ils ont déployés et pour le rôle qu'ils ont joué dans le développement

M. Tewari (Inde)

de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous espérons que l'Agence continuera à proposer de nouvelles idées et à améliorer les techniques afin d'assurer une exploitation plus économique et plus sûre de l'énergie nucléaire pour la production d'énergie. Nous constatons que les efforts déployés pour mettre au point des directives de production de radiations et pour aider les Etats Membres à les appliquer se sont poursuivis en 1986. L'Agence a également continué à fournir une instance pour les échanges d'informations scientifiques. Il est satisfaisant de constater que la Conférence organisée par l'Agence à Vienne au début de l'année 1986 a souligné la nécessité d'introduire des normes de sécurité absolument sûres. Nous constatons que les efforts destinés à renforcer les infrastructures des Etats Membres en voie de développement pour la planification, la mise en oeuvre et le fonctionnement des projets nucléaires se sont poursuivis grâce à des cours de formation aux niveaux national et interrégional, à des projets de coopération technique et à des missions consultatives et des manuels.

L'Inde a réalisé des progrès constants et importants dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous envisageons de produire 10 000 MWe d'ici la fin du siècle dans nos centrales nucléaires. Nous avons depuis longtemps reconnu les nombreuses applications pratiques de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous utilisons les isotopes pour les radiations en médecine, dans l'industrie et dans l'agriculture. Nous sommes en train d'étendre l'application des isotopes à d'autres domaines aussi bien qu'à l'hygiène publique et à la conservation alimentaire.

Nous aimerions souligner à l'intention de l'Agence qu'il est nécessaire d'utiliser la main-d'oeuvre qualifiée qui existe dans les pays du tiers monde pour renforcer la coopération internationale pour la recherche, la mise au point et la formation dans le domaine de la science et de la technique nucléaires plutôt que de faire essentiellement appel à un personnel en provenance des quelques pays donateurs. Nous sommes conscients des avantages que présentent les accords de coopération régionale pour la recherche, la mise au point et la formation et nous avons contribué dans une large mesure à favoriser cette démarche.

S'agissant de la question des garanties nucléaires, nous estimons qu'elles doivent être universelles et que toutes les installations nucléaires, y compris les installations d'armes nucléaires, devraient relever de sa compétence. Nous estimons que l'accord, du point de vue du statut de l'Agence, devrait émaner de la

M. Tewari

volonté souveraine. Les directives de base établies à cette fin devraient être doubles : l'engagement des Etats non nucléaires à utiliser l'atome uniquement fins pacifiques et l'engagement des Etats dotés d'armes nucléaires à démanteler leurs arsenaux nucléaires et à débarrasser le monde de la menace de l'holocauste nucléaire.

L'Inde continuera à fournir sa coopération à l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de l'aider à réaliser ses objectifs. Nous soutenons le projet de résolution A/42/L.6, dont l'Assemblée est saisie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur pour le débat sur ce point de l'ordre du jour. L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/42/L.6.

Puis-je considérer que l'Assemblée adopte le projet de résolution A/42/L.6 ?  
Le projet de résolution est adopté (résolution 42/6).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.